

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature

NOVEMBRE 1759.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.


M. D C C. L I X.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC:

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres; Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8^o nouv. édit. revüé par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

NOVEMBRE 1759.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant une courte Analyse d'un Volume
in-douze de 299. pages, qui vient de
paroître à Paris sous le titre de Philoso-
phe moderne, ou de l'Incrédule con-
damné au Tribunal de la Raison.*

LE Philosophe incrédule ne reconnoît point d'autre Tribunal que celui de la raison : sans cesse il y cite la Religion Chrétienne. M. l'Abbé le Masson des Granges vient plaider devant ce Tribunal la cause du Christianisme. Il y présente les principes, les maximes & les conséquences de ce

culte divin : il requiert qu'on les mette en parallèle avec les principes, les maximes & les conséquences de l'Incrédulité philosophique. Il demande qu'on juge des principes par leur crédulité, des maximes par leur honnêteté, des conséquences par leur sûreté. Ces trois articles forment la division naturelle du Livre que nous annonçons.

I. PARTIE. *La crédibilité du Christianisme opposée à la fausseté de l'irreligion.* Dans l'introduction, M. l'Abbé de Masson remonte aux sources de l'Incrédulité, qui sont l'orgueil de l'esprit & la dépravation du cœur. Le Christianisme renferme des mystères : l'esprit de l'homme ne sauroit les comprendre : l'orgueil du Philosophe moderne les rejette. *Je vois là, dit l'Auteur, bien de la présomption, mais je n'y vois ni sagesse, ni philosophie.* L'incompréhensibilité d'un dogme n'est pas un titre pour en nier la vérité, quand cette vérité est appuyée sur un témoignage infallible. La question se réduit donc à savoir si Dieu a révélé le mystère. Quand on nous parle de phénomènes physiques, ne croyons-nous pas l'existence de ces faits, sans en connoître la nature ? Pourquoi Dieu ne seroit-il pas cru sur sa parole, quand il révèle un mystère, sans en dévoiler la substance à notre raison ? Est-ce que l'évidence du motif ne doit pas alors l'emporter sur l'obscurité de l'objet ? Toute révélation divine n'est-elle pas toujours plus vraie qu'elle ne peut être inconcevable ? Demandez des gages certains de cette révélation, on vous les donnera ; mais quand vous les aurez reçus, il ne restera plus qu'à vous soumettre à l'autorité infallible dont on vous aura produit le témoignage incontestable. Si la raison ne reconnoît d'autorité que sa propre lumière, elle ne fera que s'égarer d'erreurs en erreurs, s'aveugler, & se perdre dans les plus honteuses ténèbres. Les Sages mêmes du Paganisme en ont fait la triste expérience. En dogmatifant contre la Religion, les Philosophes modernes ne font que renouveler les écarts humilians, les variations éternelles, les absurdités palpables, les délires insensés des Ecoles les plus décriées de la Grèce & de l'Italie ancienne.

La seconde source de l'Incrédulité, c'est la *dépravation du cœur.* Les chefs de l'irreligion se récrient
contre

contre ce reproche. On peut, disent-ils, avoir des mœurs, sans avoir aucune Religion. Ce n'est pas cette possibilité qu'on leur nie : tout ce qu'on prétend, c'est que, si l'on retranchoit de leur Catalogue tous ceux dont l'intérêt seroit qu'il n'y eût ni Dieu, ni Religion, leur troupe seroit peu nombreuse ; ils auroient à rougir de leur solitude. Quand ils protestent qu'ils ne sont arrêtés que par des doutes invincibles, ils trahissent leur mauvaise foi. Si Dieu a parlé, le doute cesse d'être raisonnable. Le doute qu'ils préconisent, est la ruine de toute Religion. Si toute Religion étoit douteuse, toute Religion seroit nulle.

Après ces préliminaires, M. l'Abbé le Masson, à la suite de l'Auteur des *Lettres critiques* & des Ecrivains de la *Religion vengée*, procède à l'examen des systèmes qu'on voudroit substituer au Christianisme. Ces systèmes sont marqués au coin d'une *déraison*, qui les rend bien plus incompréhensibles & bien plus incroyables que tous nos mystères. Les Inventeurs, ou plutôt les Répétiteurs de ces systèmes, qui se vantent d'être d'habiles destructeurs, sont de très-mauvais Architectes. Les édifices qu'ils élèvent, ne valent pas à beaucoup près celui qu'ils se flattent de renverser. M. l'Abbé le Masson en donne les plus solides preuves, & les met à la portée des plus simples Lecteurs. Spinosisme, Matérialisme, Epicurisme ; tout croule sous sa main : au milieu de ces débris le Christianisme reste inébranlable. La voix de la matière même se joint, en quelque sorte, à la lumière de la raison, pour rendre au Christianisme le témoignage & l'hommage le plus éclatant. Tous ces doutes affectés, qui sont l'asyle ordinaire des Incrédules, disparaissent. Ces Messieurs demandent des démonstrations, & n'en donnent aucune : on leur en fournit ici plus qu'ils n'en désirent : elles sont également défensives & offensives. Si l'on sommoit les Philosophes impies de se défendre, & d'attaquer dans une forme si régulière, ils seroient bientôt réduits à se rendre, ou à se retirer sans combattre. De l'existence de Dieu & de l'immortalité de l'ame démontrées, Mr. l'Abbé le Masson tire quelques corollaires qui achevent d'écraser les Partisans du hazard, les Sectateurs de la matière éter-

nelle, & tous les ennemis de la Divinité que nous adorons.

Cette solide Introduction prépare la voye aux motifs généraux de crédibilité. L'établissement du Christianisme est le premier de tous ces motifs. Les obstacles qui l'ont traversé, le placent au-dessus de toutes les œuvres humaines ; on n'en sauroit imaginer de plus universels, de plus puissans, de plus violens & de plus insurmontables. Les Puissances & les passions humaines, les Ministres idolâtres & les faux Philosophes, les Empereurs & les Magistrats avoient juré la perte de notre Religion ; la profondeur de ses mystères & la sainteté de sa morale rendoient le Christianisme odieux à tout l'univers payen : il n'y a donc que le Dieu de force & de vérité qui ait pu rendre notre Foi victorieuse de tant d'ennemis, & les soumettre à sa discipline.

Les moyens dont Dieu s'est servi pour l'exécution d'un projet si difficile, étoient en apparence aussi foibles, & même aussi contraires au succès, que le projet étoit hardi & supérieur à toute la force humaine. Les progrès du Christianisme n'en furent pas moins rapides : l'Incrédulité qu'ils confondent, n'a de ressource que dans les progrès du Mahométisme : ressource frivole que l'Auteur enleve aux Incrédules en leur démontrant la fausseté & l'injustice du parallèle.

Les miracles qui ont servi à l'établissement du Christianisme & qui en ont attesté la Divinité, sont ici retracés & placés dans une évidence dont l'éclat dissipe tous les nuages rassemblés par les Philosophes incrédules qui ont tâché d'en anéantir la certitude. Leur possibilité prouvée, leur réalité avérée triomphent de tous les Sophismes artificieux, & de tous blasphêmes raisonnés que l'irréligion moderne forge & lance contre ces divins prodiges. Les saintes Ecritures mettent le dernier sceau à tous ces motifs de crédibilité. Durant la longue suite de siècles qui se sont écoulés avant l'établissement du Christianisme, une succession de Prophètes, sans qu'on puisse soupçonner entre-eux ni concert, ni collusion, a constamment annoncé, prédit & tracé l'Histoire merveilleuse de cette Religion divine. Leur style est tantôt simple & tantôt sublime, souvent figuré,
quelque-

quelquefois énigmatique. Jesus-Christ paroît enfin : tous ces traits prophétiques & figuratifs , dispersés dans tout l'ancien Testament viennent d'eux-mêmes se réunir & se vérifier en sa personne. Sa naissance, sa vie, sa mort, sa résurrection, & tous les évènements qui en sont la suite, remplissent les figures, éclaircissent les mystères; & tout s'accomplit dans le tems qu'Israël attendoit l'exécution des promesses dont il étoit le dépositaire & le propriétaire. Les Prophètes de l'ancien Testament & les Historiens du nouveau semblent n'être que différentes plumes qui, sans se connoître & sans s'entendre, se sont essayées sur le même sujet. On prouve ici l'authenticité de leurs écrits; on tire même avantage des fausses Prophéties qu'on nous oppose; on les distingue des véritables par des caractères si sensibles, qu'il n'est pas plus possible de les confondre que la lumière & les ténèbres. Voilà un léger précis du plan qu'a rempli l'Auteur dans cette première Partie. En la finissant, il s'adresse aux Incrédules.

“ Je m'en rapporte à vous-mêmes, leur dit-il: “ que vos passions se taisent, que votre raison seule “ prononce. De quel côté se trouve le plus grand “ poids de persuasion? N'est-il pas plus raisonnable “ de dire qu'il existe un Etre suprême; que cet “ Etre . . . après avoir créé le monde visible, y a “ établi l'ordre & l'harmonie que nous y voyons; “ que l'homme est un composé de corps & d'ame, “ & que cette ame, spirituelle de sa nature, . . . “ est le principe de toutes nos pensées &c. que de “ soutenir qu'il n'y a point d'autre Dieu “ que le monde matériel, existant de toute éternité “ dans sa configuration, ou étant devenu tel qu'il “ est par un simple jeu du hazard tout s'y “ est fait par un mouvement fortuit des atomes, & “ par l'heureuse rencontre d'un jet qui a pris la “ place d'une infinité de jets possibles & “ que l'homme n'est qu'une portion de matière “ figurée au hazard, que la matière seule en nous “ pense &c. “

Or, entre des opinions contradictoires, n'est-il “ pas certain que la plus raisonnable doit l'emporter? “ Si les vérités du Christianisme ont de leur “ côté cette supériorité de raison, exclusivement “ aux

„ aux principes de l'Incrédulité, quel homme sensé
 „ peut leur refuser la préférence ? Elles n'ont point
 „ été imaginées ces vérités par des hommes bisar-
 „ res, présomptueux &c. Elles sont liées, enchaî-
 „ nées les unes autres, tendantes aux mêmes fins,
 „ parties d'un système sagement combiné & très-
 „ bien soûtenu. Elles sont supérieures à nos lumiè-
 „ res, sans être contraires à notre raison. Elles sont
 „ telles que Dieu n'a manifesté que sa sagesse en
 „ les révélant, & l'homme ne trouve que son bon-
 „ heur à les suivre. Elles tendent toutes à glorifier
 „ Dieu & à sanctifier l'homme. Elles fixent l'incer-
 „ titude de son esprit; elles reglent les penchans de
 „ son cœur. Elles veulent qu'on préfère l'éternité
 „ au tems, le réel au frivole, le durable au passa-
 „ ger. Elles sont consignées dans les monumens
 „ les plus anciens & les plus authentiques. Elles
 „ ont pour garant un concours étonnant de miracles
 „ & de prophéties. „

I I. PARTIE. *Honnêteté du Christianisme opposée
 à l'indécence qui résulte de l'irreligion.*

„ Pour être
 „ assuré que l'on prend le parti le plus honnête,
 „ dit M. l'Abbé le Masson, il faut n'avoir rien à se
 „ reprocher ni du côté des Maîtres dont on prend
 „ les leçons, ni du côté des amis à qui on se lie,
 „ ni du côté des principes que l'on adopte. Or je
 „ prétends que par tous ces endroits le Christianisme
 „ me a l'avantage sur nos prétendus Philosophes.
 „ Nous n'avons à rougir ni des Auteurs de notre
 „ Foi, ni des partisans de notre Foi, ni des consé-
 „ quences de notre Foi. Il leur seroit bien difficile
 „ d'en dire autant.

Si nos Philosophes modernes ont encore quelque
 pudeur, ils doivent souffrir très-impatiemment que
 l'Auteur les invite à remonter à la source de leur
 doctrine. Epicure, Diagoras & Théodore l'ont ou-
 verte : Celse, Porphyre, Jamblique, Julien, Cres-
 cent, Cécilius & Hiérocle furent dans le moyen
 âge, les canaux qui la répandirent dans ces derniers
 siècles. Spinoza, Servet, Vanini, Socin, Bayle, Hob-
 bes, Tolland & Collins l'ont renouvelée. A la suite
 de ces noms, presque tous voués à l'opprobre, on
 placera ceux de nos Philosophes. Quoiqu'ils affectent
 une indépendance absolue qui ne reconnoît aucun

Maître

Maitre, quoiqu'ils ne s'accordent que dans la haine qu'ils portent au Christianisme, & que sur tout le reste ils soient assez peu d'intelligence, cependant ils ne font encore que partager entre-eux des dogmes aussi surannés que méprisables, &, malgré l'intervalle des siècles, toujours aussi-tôt flétris que ressuscités.

Les conquêtes que ces Philosophes font dans notre siècle, ne sont pas assez glorieuses pour effacer leurs anciennes taches. Est-ce en effet l'élite de nos Citoyens vertueux qui se range sous leurs étendards? Les déserteurs qu'ils nous enlèvent ne sont pas des pertes pour le Christianisme, si cette Religion ne compte parmi ses fidèles sujets que ceux dont la conduite l'honore. En haïssant Dieu, aime-t-on mieux son prochain? En abjurant la Religion, sert-on mieux sa patrie? A-t-on plus de vertus, quand on a moins de principes? Devient-on meilleur Citoyen, quand on ne se croit ni libre ni immortel?

“ Les conséquences naturelles d'un pareil système seront, dit M. l'Abbé le Masson, que l'autorité n'est que tyrannie & usurpation; la dépendance, faiblesse & stupidité; la subordination, intérêt & politique; les Loix, pures conventions; les châtimens, vexations odieuses; en un mot, tout dans l'ordre civil ne sera que préjugé, habitude, commerce d'intérêt & de passion. „ A cette licence, à cette indépendance ou conduit l'irréligion, notre Auteur oppose les principes du Christianisme. Mais la plus complete, comme la plus sensible réfutation de l'Incrédulité, c'est l'exposition de ses dogmes fidèlement extraite des Vers & de la Prose où ils sont enseignés. Nous saurions mauvais gré à l'Auteur de nous présenter sans voile ces horribles principes, s'ils n'étoient pas de nature à révolter autant le bon sens, qu'ils font frémir l'honneur, la vertu & même l'honnêteté publique.

Mr. l'Abbé le Masson n'a pas manqué de repousser les odieuses imputations que les Incrédules font au Ministère Ecclésiastique. Il y a long-tems qu'on l'a remarqué: les traits que l'irréligion aiguise contre le Christianisme, portent la trempée de la plus injuste malignité, & souvent de la plus noire calomnie :

nie : font ce donc-là des armes dont la vertu & la vérité puissent recevoir le service ou permettre l'usage ? Mais comment ose-t-on attaquer ou confondre ensemble les mœurs & la morale des Chrétiens, quand on adopte un système où l'on est autorisé à lâcher la bride aux passions les plus violentes, faute de frein pour les réprimer; où l'on se plaint sans cesse des liens qu'impose la Loi, des remords que la Raison suscite, & des maximes que la Religion consacre ? Quels hommes, quels Citoyens, quels Philosophes ! Pour les bien connoître, il faut avec notre Auteur les considérer *dans les différentes situations de la vie*, & les y mettre *en opposition* avec les vrais Chrétiens. " Il est donc, conclut Mr. l'Abbé
 „ le Masson, parfaitement démontré qu'en genre
 „ d'honnêteté, le Christianisme mérite la préférence
 „ sur tous les systèmes d'incrédulité; qu'en ce genre, les principes de part & d'autre ne sont pas
 „ comparables; que les mœurs trouvent leurs règles
 „ les plus parfaites, & leur appui le plus sûr dans
 „ les Loix de l'Evangile, & que tout est perdu pour
 „ elles, si l'on adopte les maximes de la prétendue
 „ Philosophie de nos jours. „

III. PARTIE. *La sûreté que l'on trouve à se soumettre à la Religion opposée aux dangers inséparables de l'irréligion.* Les Philosophes incrédules n'oublient rien pour dissiper toute inquiétude à l'égard de l'éternité. Mais comme ils n'ont point de certitude fondée pour nous tranquilliser sur un objet si intéressant, leurs efforts sont plutôt des jeux d'esprit que des principes de raison. Braver de si grands risques d'après de si foibles garants, seroit s'aveugler & s'étourdir d'une étrange manière. Il y a ici deux termes à considérer, le tems & l'éternité. L'Auteur les saisit & démontre qu'à l'égard de l'un & de l'autre, *le parti du Chrétien est le plus sûr.*

L'incrédulité permet tout à ses partisans, elle ne les contraint sur rien; mais quelque sensuelle que soit sa morale, on n'est jamais le maître d'en pratiquer les maximes commodes : il est peu de personnes dont les jours coulent dans les plaisirs. La vie est exposée à tant de peines, la fanté à tant d'accidents, la fortune à tant de revers, que, dans la carrière de l'homme le plus voluptueux, la som-

me des instans fâcheux l'emporte toujours sur celle des momens agréables. Il est donc plus essentiel de nous prémunir contre les maux de la vie que de nous inviter à jouir de ses agrémens. Or, dans tout système d'Incrédulité, nulle ressource pour l'homme souffrant. Il n'y a que la Religion qui puisse adoucir nos maux présens par des espérances solides. Elle fait plus, elle rend nos peines méritoires, avantageuses, désirables & préférables à toutes joies passagères & fugitives de ce monde. Voilà les précieuses ressources que l'Incrédulité nous enlève, sans les remplacer. Les rigueurs qui nous sanctifient, nous flattent plus que les plaisirs qui nous corrompent. Ces plaisirs sont trompeurs; ils tourmentent plus par le désir qu'ils ne satisfont par la jouissance. Dans la voie des Incrédules, nous ne cueillons pas toujours les fleurs qui nous plaisent; nous évitons encore moins les épines qui nous blessent. Il n'y a donc rien à y gagner pour le tems; mais ce qui est bien plus important, c'est qu'il y a tout à risquer, tout à perdre pour l'éternité.

En effet, sur cet article le plus sérieux qu'on puisse examiner, quelle sûreté trouve-t-on dans la société des Incrédules? Est-il un malheur plus effroyable & plus inévitable que celui où ils s'exposent? & sur quelle autorité s'y exposent-ils? sur des conjectures avancées sur la moindre probabilité, sur des peut-être hazardés avec la plus énorme témérité. Quand le Chrétien s'abuseroit dans sa Foi, les conséquences de son erreur seroient-elles aussi terribles? Le Christianisme ne nous propose rien à croire dont l'impossibilité soit démontrée, rien même dont la vérité ne soit attestée par d'invincibles preuves de fait ou de droit. Nous ne courons donc aucun danger à captiver notre entendement sous un joug si raisonnable; & cependant l'Incrédule voudroit que, sur sa parole, c'est-à-dire sur des doutes sophistiques, sur des incertitudes affectées, nous affrontassions ces affreux, ces éternels supplices que nos saints Oracles annoncent à l'infidélité volontaire & consommée. Les Philosophes modernes méritent-ils donc que nous leur fassions de si grands sacrifices? Est-ce à des Etres raisonnables qu'ils proposent de désérer si humblement & si aveuglément

au poids de leur autorité & de leurs opinions ? S'il falloit ici se décider par des autorités humaines, n'en avons-nous pas de plus graves, de plus respectables, & par conséquent de préférables à la leur ? En devenant Incrédules, deviendrons-nous plus vertueux ? Est-ce donc le zèle de la vertu qui force ces Philosophes à renier le Christianisme ? La mort, cet instant si lumineux & si décisif, presse-t-elle autant les Chrétiens d'abjurer leur Foi, qu'elle presse la plupart des Incrédules d'y revenir & de renoncer à leur impiété ? " Témoin, dit notre Auteur, „ le fameux Locke. * On connoit la Lettre qu'il „ écrivit au lit de la mort, pour être remise à Col- „ lins après son trépas Je n'en citerai que „ les paroles suivantes : „ *Je vous souhaite le meilleur de tous les biens. Au moment de la mort, on voit plus clair que jamais.*

Cette troisième Partie est terminée par des récapitulations raisonnées, qui rappellent & inculquent tout le fond de ce bon Ouvrage. Mr. l'Abbé de Masson y a joint des notions exactes & des principes solides sur la nature des Loix, sur la certitude des faits, sur les Hérésies, sur l'Eglise, sur l'intolérance Chrétienne & Catholique, sur la force & les caractères de la Foi, sur les précautions qu'on doit prendre pour en conserver la pureté, sur la conduite qu'on doit tenir avec les Philosophes modernes. Ils se plaignent qu'on les accuse injustement d'irréligion : il leur enseigne un moyen unique & infailible de repousser une si grave accusation : nous souhaitons ardemment qu'ils veuillent le prendre. C'est d'être Chrétiens, de penser, d'écrire & de parler en Chrétiens : ils ne sauroient refuser de prendre ce parti sans se rendre suspects : en le prenant, ils ne courent aucun risque sur le fait de la Religion.

En parcourant la Table des matières, placée à la fin de ce Livre, on verra que cet Extrait n'embrace qu'une très-petite portion des principes qui y sont discutés & développés. On doit profiter du zèle de l'Auteur

* On ne doit pourtant pas assurer que Locke fut Incrédule de profession. Dans ses Livres, il a rendu souvent hommage à la Religion Révélée.

l'Auteur qui a sù se proportionner aux besoins des simples & aux desirs des personnes éclairées.

Ayant parlé souvent dans nos Journaux d'un Médecin célèbre (Mr. Marquet mort le 28. Mai dernier) qui s'est rendu recommandable dans la République des Lettres, on nous prie de faire aussi usage d'un Mémoire qui fait son éloge historique. C'est un Extrait tiré des Anecdotes du Collège Royal des Médecins de Nancy, composé par Mr. Bragard, successeur du défunt dans la Présidence & le Décanat de ce Collège. Voici comme on nous le donne.

François-Nicolas Marquet, né à Nancy en 1687, après avoir fait ses Humanités & un cours de Philosophie, le goût qu'il avoit senti de très-bonne heure pour l'étude de la Médecine, le décida pour cet état; il se rendit à Pont-à-Mousson, où il suivit un cours de Médecine pendant près de deux ans; de-là il passa à Montpellier & y resta quatre ans, fréquentant exactement les Ecoles de l'illustre Faculté de cette Ville, autant que ses occupations à élever la jeunesse dans les principes de la Langue Latine & les autres talens qu'il y faisoit valoir pour se soutenir, lui donnoit de loisir. Il s'appliqua particulièrement à la Botanique, & fit des progrès dans la connoissance des Plantes. De retour en sa Patrie, il se fit recevoir Docteur en Médecine à Pont-à-Mousson ayant fixé son établissement à Nancy. *Scientia de lucrando pane*, fut d'abord son objet; il s'appliqua à la Pratique, sans perdre de vûe les herborisations & la culture de la Botanique: il eut des succès dans la première comme on en peut juger par sa fortune, ayant élevé sa famille avec les revenus de son travail, & comme on peut le reconnoître par ses Observations sur les maladies aiguës & chroniques, dont il a rapporté les Cures dans un Ouvrage en deux Volumes *in-douze*, dont le premier a été imprimé à Paris en 1750: le deuxième est encore

encore en manuscrit, réservé à mettre sous la Presse par les soins de Mr. Buchoz, Docteur en Médecine, son gendre.

Le premier Tome imprimé est muni de l'Approbation de Mr. Bruhiere, Censeur Royal des Oeuvres de Médecine. Il contient 189 Observations de Cas de pratique développés avec précision & presque tous guéris par l'expérience de Mr. Marquet; je dis l'expérience qu'il a toujours considérée comme une des plus essentielles de la Médecine. C'est par elle, dit-il, que l'on est parvenu à la connoissance des propriétés des Simples & à la guérison des maladies. C'est elle, continuë-t-il, qui en fait la base & le fondement : *experientia rerum Magistra* *.

Experientia rerum Magistra est son tout & son point d'appui : il convient cependant que le raisonnement est nécessaire pour connoître les maladies & découvrir leurs causes; mais il s'appuie sur la vertu des médicamens dont il a reconnu les propriétés par l'usage qu'il en a fait de sa propre expérience. Ce sont les motifs qui l'ont engagé à mettre au jour, pour le bien public, les précieux remèdes qu'il avoit découverts contre les maladies les plus desespérées; remèdes composés pour la plûpart des plantes qui naissent en Lorraine, & dont il étoit persuadé que l'efficacité dépendoit de l'analogie qu'ils avoient

par

* *Quid Medico disputare confert de vestibus prisorum Arabum, de scuto Achillis, de Pileo serum, veterumque Brachmanum similibusque nugis, quibus tumet animus, non profuit: si moritur interim aeger, de cuius morbo tam concinna, tam eleganti consultatione disseruit, Doctores Medici: per ampla sunt Medicinae spatia, major animus, vita brevior, tempus pretiosius, quam in sterilibus hisce & nunquam profuturis tempus impendamus.*

Et: Quid juvat eruditionis pompa? Quid lunatica methodus curandi morbos per secreta ciniflorum ab orbe stellato & ab orbe solis petita? Quid inanis pluvium scientiarum aut linguarum ostentatio in Medico si perspectam non habeat araneam, vim motuum solidorum aut liquidorum aequilibrium inter ipsa, unde origo vitæ salubris & insalubris. Morbi non eloquentia aut verbis curantur, sed remediis. Celsus.

par privilège aux maladies de la Nation, par préférence à ceux qui viennent du Japon, du Perou ou du nouveau Monde, comme il s'est expliqué dans la Préface.

La Pratique de Mr. Marquet étant principalement appuyée sur l'efficacité des Plantes indigènes, il cultivoit avec affection la Botanique : en faisant des recueils de ses herborisations il amassa avec soin un Herbarium, ou une collection d'un nombre assez considérable de Plantes du Pays, à laquelle il ajouta l'explication de leurs vertus; il en composa un Volume *in maximo folio*, qu'il dédia en premier lieu au Duc Leopold. Ce Prince voulant encourager ses talens & ses connoissances dans la Botanique, le récompensa par un Brevet de son Médecin ordinaire avec une pension de deux cens livres; & pour le mettre en état de s'instruire de plus en plus dans cette partie, on lui accorda pendant quelques années une gratification de cent livres, afin qu'il se rendit une fois le mois à Pont-à-Mousson au Jardin des Plantes de la Faculté, sur lequel on lui donna une sorte d'inspection.

Protégé par le premier Médecin, il obtint la place de ce Médecin stipendié pour le soulagement des pauvres des Villes de Nancy & de la Banlieue, avec quatre cens livres de gage sur l'Hôtel de Ville.

Il a rempli cet emploi avec zèle pendant vingt années en portant seul un fardeau, qui depuis a été distribué à quatre Membres du Collège Royal. Mr. Marquet déjà avancé en âge & d'une santé chancelante abdiqua; la Ville lui accorda une pension de retraite, dont il a jouï jusqu'à sa mort.

Son zèle & son goût pour la Botanique ayant été récompensé, il crut ne pouvoir mieux satisfaire son inclination pour cette science, & témoigner sa reconnoissance à son Souverain & son attachement à sa Patrie, qu'en travaillant à augmenter son premier Ouvrage sur cet objet.

Il composa une Histoire générale des Plantes de Lorraine, en trois Volumes *in-folio*, qu'il dédia au Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar & Fondateur de l'Académie. Cet Ouvrage est entre les mains de Mr. l'Abbé Gauthier, Chanoine Régulier,

qui

qui l'a acheté de l'Auteur. Est-ce l'ingratitude de sa Patrie qui a étouffé en lui le zèle Citoyen qui l'animoit quand il dressa le plan de ce Dictionnaire des Plantes ? Est-ce un dégoût de sa Profession qui l'a porté à se dépouiller de son vivant d'une collection précieuse à laquelle il employa quarante ans

opus 40 annorum.

Il a laissé à ses héritiers un Abrégé de ce Dictionnaire, qu'il a renfermé dans un petit Volume *in-4*, *quarto*?

En 1747 il donna au Public un nouveau Traité sur la méthode d'apprendre par notes de la Musique à connoître le Pous, orné de planches en tailles-douces, qu'il a pris soin de graver lui-même : Haller, Dom Calmet Abbé de Senones, Chevrier dans son Histoire Littéraire de Lorraine, en font un éloge, de même que le Journal des Savans.

Nous avons aussi de lui un Mémoire qu'il a présenté à l'Académie Royale des Sciences de Nancy, sur les vertus & propriétés d'une Plante, nommée par Tournefort *Sedum minus acre*, dans lequel il fait part au Public des découvertes qu'il a faites de la vertu spécifique de cette Plante contre le cancer & les ulcères les plus invétérés, dont il assure avoir fait nombre de cures.

En 1752 lors de l'établissement du Collège Royal, comme le plus ancien Médecin établi à Nancy, on le reconnut Doyen, & en cette qualité il étoit du Conseil du Collège; mais chacun le sçait, il avoit plus de penchant pour son cabinet que pour les Assemblées. Occupé des découvertes que ses méditations & la lecture des Livres de sa Bibliothèque lui avoient acquises, il en composoit de secrètes, dont il a sans doute confié la connoissance à Mr. Buchoz son gendre.

Il employa les derniers tems de sa vie à la matière médicale & à rassembler les formules des médicamens qui lui avoient réussi dans sa Pratique.

Nous avons perdu cet homme vénérable le 28. Mai 1759 après une longue maladie de langueur, d'épuisement & une dissolution; il est tombé dans une léthargie qui a fini ses jours & ses travaux.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LES circonstances de la guerre ont porté le Roi à nombre d'Edits, dont l'enrégistrement au Parlement de Paris a fait l'objet des remontrances de ce premier Corps de Justice du Royaume. Nous en avons marqué quelque chose le mois passé. Mais tout considéré, Sa Majesté ayant jugé à propos de tenir un Lit de Justice à Versailles pour y faire enregistrer ces Edits, a mandé à son Parlement d'y venir prendre séance le 20. Septembre. Il s'y rendit en conséquence à onze heures du matin, & le Lit de Justice s'étant ouvert à midi, l'enrégistrement fut ordonné 1°. D'un Edit portant suppression des Offices créés sur les Ports, les Quais, les Halles & Marchés de la Ville de Paris, depuis le premier Janvier 1727, ainsi que des droits sur le Beurre, les Oeufs & le Fromage, imposés par Edit du mois de Septembre 1743. 2°. D'un Edit portant création de cent Receveurs des Rentes constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris & autres Effets publics. 3°. D'un Edit portant établissement d'une Subvention générale dans le Royaume pour le service de la guerre & pour l'acquittement de ses charges. 4°. D'une Déclaration portant que la prorogation des séances du Parlement, ordonnée par celle du 5. du présent mois (de Septembre) cessera d'avoir lieu dès à présent.

Lit de Justice

L'Édit pour la Subvention générale est le plus intéressant. Mr. le Chancelier en a parlé à Mrs. du Parlement en ces termes.

Le Roi a fait réunir en un seul Edit la Subvention, qu'elle demande à ses Sujets pour le soutien de la guerre & l'acquittement de ses charges. Sa Majesté a fixé aux impositions, dont est formée cette Subvention, le terme que l'acquittement de ces mêmes charges rend indispensablement nécessaire. Les moyens de se procurer des ressources actuelles pour les besoins actuels, soit essentiellement & inséparablement liés avec ceux de pourvoir à la sûreté du payement de toutes les dépenses, qu'on ne peut pas toujours acquitter dans le moment & qui obligent de chercher dans la prolongation de l'imposition, ce que l'imposition même ne peut & ne pourroit fournir sans une surcharge trop forte pour être supportée.

Il est dû aux Créanciers de l'Etat des remboursemens, qui leur ont été assignés à des époques fixes & précises, & auxquels l'on ne pourroit manquer sans manquer à la foi publique. Ces remboursemens ont des termes, à l'expiration desquels les capitaux & les intérêts seront teints. Il est indispensable de pourvoir aux moyens d'y arriver. Des différentes dépenses, dont l'Etat est tenu, c'est la plus sacrée, la plus inviolable. Elle ne peut pareillement ni ne doit jamais être envisagée sur le pied d'une libération future, qui seroit volontaire. Ainsi la nécessité de soutenir les engagements, qui ont été pris pour la libération de l'Etat, doit se combiner avec celle de subvenir aux autres dépenses ou d'en assurer l'acquittement pour déterminer le montant des impositions & en fixer la durée.

Leur

Leur prolongation est le seul moyen de suppléer à ce que la situation des peuples ne permet pas de tirer par la voye des perceptions annuelles, dont on tenteroit en vain d'excéder la possibilité. La détermination de la quotité des impositions, ainsi que de leur durée, ne peut être que le résultat de la sagesse & de la prudence du Roi parce qu'elle dépend d'un ensemble, dont les particuliers ne peuvent avoir connoissance. Par ces mesures, qui, à ne considérer que la seule nécessité de pourvoir au service actuel, sont indispensablement nécessaires : la libération d'une partie des charges de l'Etat, tant celles dont les remboursement sont fixés & certains, que celles qui naissent des besoins de la guerre & qui n'ont pas eu d'assignation dans leur origine, aura en même-tems son cours & s'effectuera successivement comme d'elle même. La perspective de cette époque, dont le terme quoique plus ou moins éloigné, suivant la cessation ou la prolongation de la guerre, se peut appercevoir & fixer hypothécairement, offre des motifs de confiance, qui doivent engager à supporter avec plus de courage le fardeau actuel, & elle annonce en même tems aux Peuples le jour où le Roi jouïra de la satisfaction de les soulager d'une partie de ses impositions. Si les circonstances permettoient à Sa Majesté d'en faire la remise avant le terme qu'elle a fixé, elle n'auroit pas besoin d'y être sollicitée.

L'Édit dont il est question porte ce qui suit.

LOUIS, &c. L'injustice des anciens ennemis de notre Couronne nous a suscité une guerre qui ne s'est déclarée que par l'invasion de nos possessions, & par la déprédation du commerce & de la

navigation de nos Sujets, contre la foi des Traités & le Droit des Gens ; l'Etat n'étoit point encore libéré des dettes que la dernière guerre avoit occasionnées. Dans la vûe de ne point augmenter les impositions, dont nous aurions désiré de diminuer le poids, nous avons cherché à suppléer aux besoins de l'Etat par la voye des emprunts; mais la multiplicité des engagemens a énérvé de plus en plus les revenus, déjà insuffisans pour soutenir les dépenses de la guerre. Nous nous trouvons enfin obligés de recourir à nos Sujets pour établir dans notre Royaume une Subvention générale, qui, en supléant à une partie des dépenses que la guerre occasionne, assure en même tems le paiement de l'excédent de ces mêmes dépenses dont l'Etat se trouvera redevable lors du rétablissement de la paix. Quelques efforts que nous puissions attendre de nos peuples, le revenu annuel ne peut, en tems de guerre, couvrir la dépense de l'année ; & ce n'est qu'à regret que nous subissons la loi que nous impose le salut de l'Etat, d'étendre les impositions nouvelles sur divers objets, & d'en prolonger la durée plus ou moins après la cessation des hostilités, suivant que ces mêmes impositions sont plus ou moins onéreuses à nos peuples, & que l'exigent les besoins de notre Etat. Nous nous sommes déterminés, après l'examen d'un grand nombre de moyens différens qui nous ont été proposés, à augmenter des impositions qui avoient déjà eu lieu, & dont le recouvrement pouvoit être le plus prompt & le plus assuré, & à établir quelques impositions nouvelles ou modiques par elles-mêmes, ou de nature à réprimer le luxe, au moins à ne tomber que sur ceux de nos Sujets que l'aisance de leur fortune met le plus en état de supporter le poids. Nous avons fixé un terme court à l'imposition d'un nouveau Vingtième, qui ne doit subsister que l'année qui suivra celle de la cessation des hostilités, parce que nous sentons que la partie des biens de notre Royaume soumis à ce genre d'imposition, est déjà considérablement chargée. Nous avons pensé qu'une augmentation de quatre sols pour livre, qui porte principalement sur les consommations, pouvoit se prolonger avec moins d'inconvénient, & nous en avons étendu

des Princes &c. Novemb. 1759. 353

étendu la durée à dix années après le rétablissement de la paix. Nous avons suspendu, pour le tems de la guerre seulement, le privilège de Franc-salé; une Subvention modérée payable par les particuliers, à raison du nombre de leurs domestiques & de celui des chevaux qu'ils entretiennent; le doublement du droit de Marque sur l'or & sur l'argent, comme aussi une taxe sur les étoffes étrangères, & sur quelques autres objets d'une consommation de luxe, ne peuvent affecter que ceux de nos Sujets dont la fortune, l'Etat & les dépenses annoncent le plus de facilité pour subvenir aux besoins publics. Enfin, il nous a paru que ceux qui subsistoient aux dépens du public, en tenant des boutiques, pouvoient au moins payer à l'Etat un droit très-modique. Tous ces différens moyens réunis nous procureront des secours considérables, que les circonstances de l'Etat & les besoins extraordinaires occasionnés par la guerre, rendent indispensablement nécessaires pour parvenir à une paix qui nous permette de satisfaire à tout ce que nous inspirent les sentimens de tendresse que nous ressentons pour nos peuples. *A ces causes* & autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, nous avons par le présent Edit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné; disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit :

A R T I C L E P R E M I E R.

Il sera levé pendant la durée de la guerre, à commencer du premier Octobre prochain, & durant l'année, qui suivra celle de la cessation des hostilités en Europe, un nouveau Vingtième & les deux sols pour livre d'icelui. Dispensons toutefois les propriétaires des maisons de notre bonne Ville de Paris, en considération du rachat des boues & lanternes, du paiement dudit Vingtième & deux sols pour livre d'icelui pendant le reste de la présente année & pendant l'année 1760.

I I. Suspendons pendant la durée de la présente guerre, jusqu'à la cessation des hostilités en Europe, le privilège du Franc-salé.

I I I. Voulons qu'à commencer du premier Janvier de l'année prochaine, il soit payé par les Maî-

tres, savoir, cinquante livres par tête pour les Maîtres d'Hôtel, pour chaque Valet de chambre & pour le premier Domestique d'office & de cuisine, dans toutes les Villes & Fauxbourgs des Villes de notre Royaume. Vingt livres par tête dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris, & dans la Ville de Versailles, & douze livres dans les Villes & Fauxbourgs des Villes de Province, pour les Valets, Portiers, Porteurs, Cochers, Postillons, Palefreniers & autres Domestiques mâles quelconques, & les quatre sols pour livre en-fus.

IV. Voulons qu'à commencer du premier Janvier prochain, il soit levé annuellement dans toutes les Villes & Fauxbourgs des Villes de notre Royaume, vingt livres par chaque cheval de selle, de carosse, de chaise & autres appartenans aux particuliers domiciliés dans lesdites Villes & Fauxbourgs, & les quatre sols pour livre en-fus. N'entendons comprendre dans le présent article les chevaux des troupes, ceux des Académies, des Marchands de chevaux, des Postes & Messageries des Provinces, ceux de charrettes à louer pour l'usage du Public, ni ceux destinés à l'exploitation des Fermes, si aucuns y a, dans les Fauxbourgs desdites Villes.

V. Voulons que pour jouir du droit de tenir boutique ouverte, avoir enseigne, bouchon, ou apposer des écriteaux, il soit payé annuellement, à compter du premier Octobre prochain; savoir vingt livres dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris; dix livres dans les Villes & Fauxbourgs où il y a Parlement, Présidial ou Baillage Royal, & cinquante sols dans les autres Villes, Bourgs & Villages, avec les quatre sols pour livre dudit droit.

VI. Voulons qu'à commencer du premier Octobre prochain, il soit perçu à notre profit, en-fus des droits actuels; savoir dix pour cent à l'entrée du Royaume sur toutes les étoffes étrangères & sur les fourrures, autres que les peaux de castor, de lievre & de lapin, en ce qui ne sera pas contraire aux Traités avec aucune des Puissances de l'Europe; vingt livres à la sortie des entrepôts pour l'intérieur du Royaume par quintal de café de Moka, quinze livres par quintal de café de Bourbon, & dix livres par quintal de café des Isles, & les quatre sols

pour

pour livre en-sus desdits droits, lesquels droits ne pourront être exigés qu'une seule fois, encore que lesdites marchandises passent d'une Ville dans une autre.

VII. Seront exempts des droits énoncés dans l'article précédent, les caffés qui seront déclarés pour être envoyés hors du Royaume, en justifiant de leur sortie, & apportant l'acquit à caution valablement déchargé.

VIII. Permettons aux Fermiers ou préposés à la perception desdits droits, en cas de suspicion sur la déclaration de la véritable valeur des étoffes étrangères, de les prendre en les payant sur le pied de la valeur déclarée.

IX. Voulons qu'à commencer du premier Octobre prochain, au lieu & place des droits qui se perçoivent actuellement sur la marque de l'or & de l'argent, il soit payé; savoir, cinq livres douze sols par marc d'argent, & huit livres huit sols par once d'or, avec les quatre sols pour livre en-sus dudit droit. Sera le vingtième, dont jouit l'Hôpital Général, perçu sur le pied du nouveau droit lequel droit sera restitué en entier, ainsi que la moitié du vingtième, à la sortie des ouvrages d'orfèvrerie pour les Pays étrangers, à la charge d'être marqués d'un poinçon de sortie, qui sera destiné à cet effet, & de rapporter l'Acquit à caution valablement déchargé.

X. Voulons qu'à commencer du premier Octobre prochain, il soit perçu, à notre profit, quatre nouveaux sols pour livre en-sus de tous les autres droits de nos Fermes; taxes & impositions qui ont lieu dans notre Royaume sur tous les objets de consommation, nommément sur les octrois des Villes, tant ceux qui se levent à notre profit, que ceux qui se perçoivent au profit des Villes, Bourgs & Communautés, excepté sur les droits; taxes & impositions déjà assujettis par le présent Edit aux quatre sols pour livre. Aura lieu seulement ladite imposition des quatre sols pour livre, ainsi que celles énoncées aux Articles III, IV, V, VI & IX, pendant la durée de la guerre, & dix ans après la cessation des hostilités en Europe.

XI. Exemptions de ladite imposition des quatre
sols

folz pour livre les grandes & petites Gabelles & le Tabac : Nous réservant d'étendre ultérieurement ladite exemption à ceux des objets sur lesquels ladite imposition seroit trop onéreuse aux Peuples ou préjudiciable au Commerce.

XII. Sera prélevé sur le produit des Oâtrois accordés aux Villes, Bourgs & Communautés de quoi acquiter leurs engagements pour le remboursement des Capitaux & le payement des arrérages des emprunts qu'ils peuvent avoir faits, conformément aux stipulations desdits engagements, ainsi que pour satisfaire aux charges indispensables desdites Villes, Bourgs & Communautés. Cesseront en conséquence, à commencer du premier Janvier prochain jusqu'à la fin de l'année du rétablissement de la paix, tous ouvrages commencés pour raison d'ornement & d'embellissement, dont Nous jugerons que la suspension peut avoir lieu, & dont la dépense se prenoit sur le produit desdits Oâtrois, pour être, ce qui restera dudit produit après l'acquitement des engagements, charges & dépenses nécessaires, porté en notre Trésor Royal, & ce jusqu'à la fin de l'année du rétablissement de la paix, que lesdites Villes, Bourgs & Communautés rentreront en pleine jouissance du produit desdits Oâtrois.

XIII. Voulons que le produit de la Subvention formée des différens Articles, compris dans le présent Edit pour le tems qu'ils doivent durer, soit employé au soutien de la guerre & à l'acquitement des charges qu'elle aura occasionnées, & dont l'Etat se trouvera redevable au rétablissement de la paix. Ordonnons en conséquence, qu'à la cessation des hostilités en Europe, ledit produit soit versé dans la Caisse des amortissemens, pour être employé conformément aux dispositions du présent Article. Si donnons en Mandement &c.

Il nous suffira de rapporter ce seul Edit, comme étant le plus remarquable de tous ceux de la nouvelle création. Il a été enregistré dans les termes suivans.

Le

des Princes &c. Novemb. 1759. 357

Le Roi, seant en son Lit de Justice, a ordonné & ordonne que le présent Edit sera enrégistré au Greffe de son Parlement, & que sur le repli d'icelui il soit mis, que lecture en a été faite & ledit enrégistrement ordonné; ce requérant son Procureur-Général, pour être le contenu en icelui exécuté selon sa forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Baillages & Sénéchaussées du ressort, pour y être lû, publié & régistré. Enjoint aux Substituts du Procureur-Général du Roi d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans un mois. Fait au Château de Versailles, le Roi tenant son Lit de Justice, le 20. Septembre 1759.

Cet Edit & les autres ont fait assez de bruit dans le Royaume. Mais on ne s'en occupe plus si fortement, les choses étant statées à cet égard. On trouvera, par les nouveaux Impôts, de quoi continuer la guerre sans charger les peuples, & par-là les Anglois pourront se convaincre que ce n'est pas la dépense qui la fera cesser du côté des François. S'ils ont perdu jusqu'à présent dans leurs possessions en *Amérique*, une révolution, qu'on donne pour réelle, peut y faire changer en peu de tems la face des affaires. Toutes les dépêches qu'on en reçoit, dattées de la fin de Juillet & du commencement d'Août, donnent espérance que le projet des Anglois de cette année ressemblera pour beaucoup à celui de 1755, & qu'un coup donné à leur Général, Mr. Wolff, aura des suites pareilles à celui qui fut alors porté au Général Braddock. Voici la substance de ces dépêches.

« Le Général Wolff s'est avancé au commencement de Juillet avec 8000 hommes sous *Quebec*. Il devoit y être joint par d'autres Corps de troupes Angloises qui traversoient les terres. La conquête de tout le *Canada* lui paroissoit indubitable, cette jonction étant effectuée. »

» effectuée. Le Marquis de Vaudreuil, com-
 » mandant les troupes du Roi, & qui étoit
 » sous les murs de la Haute-Ville de *Quebec*,
 » crut devoir risquer le coup avant que les
 » troupes Angloises ne fussent réunies, il est allé
 » à leur Corps de 8000 hommes, il l'a attaqué,
 » battu & chassé le Général Wolff de son Camp;
 » une tempête a dispersé & maltraité les Vais-
 » seaux Anglois qui étoient dans la Rivière de
 » *Saint Laurent*; & loin d'être en état de rece-
 » voir & de sauver leurs troupes batruës, plu-
 » sieurs d'entre-eux sont tombés entre les mains
 » des François Canadiens. »

Nouvelle bien importante si la confirmation
 s'ensuivoit. Mais la Cour n'en a rien publié.
 Elle a été suivie de celle que les Armateurs
 François de la *Martinique* se sont associés pour
 former une Marine réglée; que leur petite Es-
 cadre est allée au-devant d'un grand Convoi
 que les Anglois conduisoient à la *Guadaloupe*,
 & l'a amenée presque tout entier à la *Martini-*
que. L'on doit pareillement s'assurer de cette
 nouvelle par des avis confirmatifs, & de celle
 des progrès que Mr. de Lally continuë à faire
 dans l'*Inde*, puisque les Anglois n'en veulent
 pas convenir, ni lui attribuer jusqu'à présent la
 prise de *Madras*. D'un autre côté on ne veut
 pas non plus que les Anglois ayent pris tout
 l'Equipage des quatre Vaisseaux échoués sur la
 côte de Portugal de l'Escadre de Mr. de la
 Cluë, dont nous avons rapporté le combat le
 mois dernier. Mr. de la Cluë devoit, dit-on,
 s'y croire en sûreté, se trouvant sous le canoa
 des Ports Portugais. Mais l'Amiral Boscawen
 tira, comme on l'assure, sur les Vaisseaux & sur
 les Ports; alors quatorze cens hommes avec
 Mr,

des Princes &c. Novemb. 1759. 359

Mr. de la Cluë, qui a les deux jambes cassées, gagnèrent terre, & le Roi de Portugal en ayant été informé, ordonna qu'on leur fournit de sa caisse tout ce dont ils auroient besoin. Ce récit ne s'accorderoit nullement avec celui qu'a donné à sa Cour l'Amiral Boscawen, qui dit avoir fait porter à terre Mr. de la Cluë blessé.

Nonobstant l'échec que ce Chef d'Escadre a eu sur les côtes de *Portugal*, l'apparence subsiste d'une descente future en Angleterre. La division de la Flotte Royale qui y est destinée, doit être commandée par le Duc d'Aiguillon, & avoir à bord les Régimens d'Eu, de Royal-Marine, Guienne, Penthievre, Dillon, Rooth, Limousin, Bourbon, Boulonnois, Brie, Buckley, Royal-Corse, Briqueville, Nice, Quercy, Clare & Berwick, avec 20 canons de fonte, dont 4 de 24 livres de balle, 4 de 16, 4 de 12 & 8 de 2; une pareille quantité de mortiers & entre-autres, quelques uns de 12 livres, outre 48 petites pièces de campagne pour le service des Bataillons. On doit embarquer sur cette Flotte 10000 fusils, 15000 uniformes, 46000 paires de souliers, 10000 paires de pistolets, 400 harnois pour les chevaux d'artillerie & 1600 caques de poudre. Mais la saison avancée fait douter de l'exécution du projet. Les Anglois font néanmoins ce qu'ils peuvent pour s'y opposer, & quand il n'y auroit en ceci d'autre vûë que de les tenir chez eux par l'apprehension, ce seroit ce semble y gagner. Ils redoublent de précautions pour empêcher l'armement de se rassembler & de mettre en mer. Depuis leur seconde tentative infructueuse sur le *Havre*, ils sont venus bloquer le *Morbihan* avec douze Vaisseaux, dans le dessein

sein d'intercepter les Bâtimens que l'on attend de *Rochefort* & de *Brest* en cette rade, & d'y tenir enfermés ceux qui y ont été construits.

Le Duc de Broglie appelé de l'Armée à la Cour, y est arrivé. On en augure qu'il n'y retournera qu'avec le Bâton de Maréchal pour la commander en chef; ce que le tems nous apprendra. La journée de *Bergen* doit lui avoir mérité cette dignité; & si celle du premier d'Août à *Minden* a été si fatale à l'Armée du Roi en Allemagne, on sçait que ce Seigneur n'y a eu d'autre part que celle d'obéir, malgré ses remontrances, aux ordres qui lui étoient donnés.

« Par une suite de cette journée de *Minden*
 » *, un Parti de l'Armée des Alliés enleva au
 » Maréchal de Contades, parmi quelques au-
 » tres papiers qui sont d'importance, une Dé-
 » pêche du Maréchal Duc de Belleisle, dattée
 » du 23. Juillet, laquelle roule principalement
 » sur les mesures qu'il seroit peut-être à propos
 » de prendre pour mettre une barrière, à la
 » fin de la campagne, entre les Quartiers de
 » l'Armée du Roi & ceux de Sa Maj. Britanni-
 » que. Peu de jours après on vit dans la Ga-
 » zette qui s'imprime à *Londres* par ordre du
 » Gouvernement, un passage de la Lettre en
 » question, & l'on sçait que divers Ecrits ré-
 » pandus en Angleterre, faisoient connoître
 » l'objet que se propofoient les Ministres An-
 » glois, en rendant ce passage public. Suivant
 » ce que l'on en a appris, ces Ministres se flat-
 » toient

* C'est ici un Ecrit dont on est requis de faire usage. On l'a cependant déjà vu dans plusieurs nouvelles publiques.

toient que tout le monde, d'accord avec
eux, prendroit au pied de la lettre l'endroit
où il est dit que l'on pourroit faire un véri-
table désert en avant de la ligne des Quar-
tiers que l'on jugera à propos de tenir pen-
dant l'hiver, & que par-la ils réussiroient à
convaincre la France qu'elle méditoit un plan
de dévastation; projet qu'elle aura toujours
en horreur. On ne seroit point surpris que
la Cour de Londres eut donné naturellement,
&, pour ainsi dire, malgré elle, une interpré-
tation si fausse & si odieuse aux termes que
l'on vient de rapporter. Les vexations inouïes
que le Roi de Prusse, son Allié, a exercées
dans la Saxe, dans le Mecklembourg & dans
la Franconie, ont pû l'accoutumer à penser
qu'il n'y avoit point d'autre moyen qu'une
entière dévastation pour former une barrière
en avant des Quartiers que l'on est résolu de
tenir; mais c'est ce qu'un Public impartial
ne s'imaginera jamais à la lecture du passa-
ge dont il s'agit. Il sent combien une pareille
conduite répugneroit au systéme d'équité,
de desintéressement & de modération dont
la France ne s'est point encore départie. On
conçoit qu'un Pays peut être rendu un véri-
table désert pour une Armée, sans que pour
cela il soit un désert pour les habitans. En
faire un désert qui puisse servir de barrière
aux ennemis, c'est n'y laisser aucun poste
tenable, aucunes subsistances qui pourroient
les y attirer. C'est ainsi que l'expression de
véritable désert dans la Lettre de Mr. le Ma-
récchal de Belleisle sera généralement entenduë.
Au reste, il est suffisamment prouvé dans ce
même passage que l'on ne parloit que des
fab. cc

» subsistances propres aux Armées, puisqu'il y
 » est dit, *en nous réservant seulement de la*
 » *subsistance sur la route qu'il pourra nous con-*
 » *venir de prendre dans le milieu de l'hiver.*
 » Cette réflexion a échappée apparemment aux
 » Ministres Anglois. On voudroit pour leur
 » honneur pouvoir supposer la même chose
 » par rapport à quelques autres passages qu'ils
 » n'ont pas jugé à propos de rendre publics.
 » Ils peuvent s'en rappeler un, où on loue Mr.
 » de Contades de la discipline rigide qu'il fait
 » observer, & des mesures qu'il a prises par
 » rapport au désordre commis à Osnabrug con-
 » tre des prisonniers Anglois, & un autre où il
 » est expressément recommandé de faire en-
 » sorte que tout le monde soit content, que
 » le pays ne soit dévasté & que rien ne s'ac-
 » quière par le pillage & par aucune espèce
 » d'exaction. Il n'en faut pas davantage pour
 » faire voir quelles ont été les vûes des Anglois
 » en ne mettant au jour qu'une partie de la
 » Lettre de Mr. le Maréchal de Belleisle. »

Le Roi a pris à sa solde sept Bataillons des
 troupes de Wirtemberg, qui seront payés sur
 le fond des affaires étrangères.

Mr. Gualtiero, Archevêque de Mire & Non-
 ce du Pape, ayant pris le 25. Septembre son
 audience de congé du Roi & de la Famille
 Royale, est parti pour Lyon où il a reçu à son
 passage par cette Ville la nouvelle de son élé-
 vation au Cardinalat.

Le nouvel Ambassadeur de Venise, qui est
 Mr. Erizzo, étant arrivé à Paris, y a fait le 17.
 Septembre son Entrée publique, & le lende-
 main il eut à Versailles sa première audience
 publique du Roi, ensuite de la Reine & de la
 Famille

des Princes &c. Novemb. 1759. 363
Famille Royale, avec les formalités usitées en
pareille occasion.

E S P A G N E.

Sur un avis prématuré, qu'on est obligé de révoquer, nous marquâmes le mois passé que le corps du feu Roi, mort le 10. Août, fut transporté le 12. sans beaucoup de pompe au lieu de sa sépulture. Le contraire est à marquer. Cette pompe a été également lugubre & brillante, par les ordres de la Reine Mère, envoyés de *St. Ildefonse* peu après le décès du Monarque. Nous la rapportons avec ce qui l'a précédé, pour ce qu'on y trouve de singulier. Conformément à ce qui étoit porté par le Testament de Ferdinand VI., son corps, sans être embaumé, fut mis dans une caisse de plomb, & celle ci posée dans une autre de ciprés, couverte d'un tissu galonné d'or & fermée à trois clefs. On le porta dans le grand Sallon de *Villaviciosa*, où il fut exposé. On y récita les Vigiles des Morts, & le lendemain l'Evêque de Balencia célébra pontificalement la Messe, à laquelle assistèrent tous les Officiers de la Maison du Roi, ainsi que les Grands. Sur les six heures du soir, le Comte de Montijo, le Duc d'Albe, le Prince de Maserans, le Duc de Bournonville, le Duc de Medina-Sidonia & le Comte d'Aranda, Chevaliers de la Toison d'or, s'assemblerent en Chapitre dans l'appartement du Majordôme-Major, & se rendirent de-là auprès du Cercueil. Ils ôtèrent au corps du Roi le Collier de cet Ordre, qui fut remis au Jouaillier de la Couronne. Le lendemain on fit la reconnoissance du corps au tra-

VERS

vers du cristal qui ferme le dessus de la caisse de plomb ; & les Grands avec le Majordôme prenant le Cercueil , le porterent au pied de l'escalier du Palais , & le remirent aux Gentilshommes de la Bouche & de la Maison , qui le placèrent sur le Char funèbre. Le Convoi partit le Lundi 13. Août à quatre heures & demie du matin du Palais de *Villaviciosa* ; il arriva à *Madrid* sur les dix heures , & l'entrée s'en fit dans l'ordre que voici.

1. Les timbales & trompettes des Gardes du Corps en fourdine , revêtues de crêpes.
2. Deux Escadrons des Gardes.
3. La Compagnie des Hallebardiers de la Garde à pied.
4. Les Alguazils de la Maison & Cour de Sa Maj. à cheval.
5. Quarante-huit Religieux , dont 12 Dominicains , 12 Franciscains , 12 Augustins & 12 Carmes à cheval avec chacun un flambeau à la main.
6. Les Alcades de la Cour.
7. Douze Gentilshommes de la Maison à cheval.
8. Douze autres Gentilshommes de la Bouche aussi à cheval.
9. Les timbales & trompettes de l'Ecurie Royale à la fourdine & avec des crêpes.
10. Le Guidon Royal porté par le plus ancien des Pages de Sa Maj. à cheval.
11. La Croix & deux Pages à côté aussi à cheval.
12. Les Garçons de la Chapelle Royale à cheval.
13. Vingt-quatre Valets de Pied de Sa Maj. à pied avec des torches.
14. Les deux Majordômes de semaines à cheval.
15. Quatre Gentilshommes de la Chambre & plusieurs Grands d'Espagne à cheval.
16. Quatre Cadets des Gardes du Corps.
17. Un Intendant des Carrosses.
18. Le Char où étoit le Corps , à côté duquel il y avoit huit Pages & deux Chasseurs.
19. Le Major des Gardes du Corps à côté droit

20. Un Exemt à la gauche.
21. A la tête des Pages quatre Ecuyers & le Surintendant des Ecuries.
22. Derrière le Char le Duc d'Albe ayant à sa gauche le Prince de Mafetans, Capitaine des Gardes du Corps, tous deux à cheval.
23. L'Evêque de Palencia sur une Mule.
24. Un Palefrenier Major à cheval aux ordres du Duc d'Albe, & deux Garçons des Gardes du Corps aux ordres du Prince de Mafetans.
25. Deux Officiers Majors, deux Exemts & un Brigadier avec cinquante Gardes du Corps.
26. Autre Char pareil à celui où étoit le corps du Roi.
27. Deux Carroffes de deuil, un pour le Duc d'Albe & l'autre pour l'Evêque de Palencia.
28. Le troisiéme Escadron des Gardes du Corps.
29. Cinq Carroffes occupés par vingt Gentilshommes de la Chambre.
30. Un vuide pour les quatre qui étoient à cheval.
31. Deux Fourgons pour les Majordômes de semaine.
32. Deux autres pour les Ecuyers.
33. Deux autres pour les Pages.
34. Sur les ailes du Convoi trente Palefreniers à cheval, deux Adjudans, un Maréchal, quelques-uns des Officiers de l'Ecurie & le Maître des Carroffes.

Le Convoi entra par la porte des Recolets, où il fut reçu par le Corps des Invalides, ayant leur Colonel à la tête; il dirigea sa marche par la rue St. Joseph, où les Gardes Espagnoles & Walones bordôient en haye jusqu'à l'Eglise de la Visitation, dont la porte étoit gardée par un Détachement des Gardes du Corps & un des Hallebardiers. Lorsque le Char y fut arrivé, les Ecuyers prirent le Cercueil & le remirent à la porte de l'Eglise aux Gentilshommes de la Bouche, & ceux-ci aux Grands d'Espagne & aux Majordômes, qui le portèrent jusqu'aux Catalque. L'Evêque de Palencia célébra ensuite la Messe pontificalement; elle fut chantée par la Musique de la Chapelle, & après les Abfoutes le Duc d'Albe ayant encore fait la reconnoissance du Corps,

il le remit à la Prieure du Couvent. Et telle fut la cérémonie qui a précédé l'inhumation.

Ce fut le 11. Septembre que le Comte d'Altamira, Alferéz - Mayor & Gouverneur perpétuel de *Madrid*, accompagné de quatre Hérauts d'Armes & d'un nombreux Cortège, proclama solennellement Don Carlos, ci-devant Roi des Deux-Siciles, *Roi des Espagnes & des Indes*, premièrement vis-à-vis du Balcon dans la grande Place où étoient la Reine Mère & l'Infant Don Louïs, ensuite devant le Monastère de las Descalzas Reales dans la Place Mayor, & en dernier lieu en face de la Maison de Ville. Après-quoi on jeta au peuple des pièces d'or & d'argent, & l'Etendart fut placé. Le Comte d'Altamira retourna à son Palais dans le même ordre qu'il en étoit parti; c'étoit une brillante Cavalcade. Pendant la nuit il y eut de grands feux d'artifices, principalement dans la Place du *Buen-Retiro* & devant la Maison de Ville. Le 12. le *Te Deum* fut chanté dans la Chapelle Royale de St. Jérôme, après lequel la Reine Mère Régente & l'Infant Don Louïs admirèrent les Grands & la Noblesse à leur baiser la main.

On attend le nouveau Roi, que les Gardes du Corps partis pour *Becelonne* conduiront de cette Ville à *Madrid*. L'Infant Charles-Antoine deviendra Prince des Asturies, & l'on croit généralement que Don Ferdinand - Antoine montera sur le Trône des *Deux - Siciles* à la place du Duc de Calabre, l'ainé de la Famille Royale, mais que ses infirmités rendent incapable de porter la Couronne. Jusqu'à présent on n'a touché à aucune affaire de conséquence. On n'y mettra la main qu'après l'arrivée de Charles III.

Rien

des Princes &c. Novemb. 1759. 367

Rien de plus magnifique que les préparatifs qui se font dans le Royaume pour la réception de ce Prince.

P O R T U G A L.

Le 3. Septembre, dernier jour de l'an révolu que le Roi faillit d'être assassiné, on chanta dans la Chapelle de *Quelles* le *Te Deum* en actions de grâces de la conservation de Sa Majesté, qui assista à l'Hyme avec toute la Famille Royale.

Il est arrivé de *Rome* un Courier avec le Jugement sur l'affaire des Jésuites de *Portugal*, que le Roi avoit déferé au St. Siège. Le Pape & les Cardinaux qui devoient le porter, se sont déclarés hautement en leur faveur. Le Souverain Pontife a dit avoir plus de cent Lettres de Prélats & de personnages les plus respectables qui rendoient témoignage à l'innocence de ces Pères. Le Conseil Souverain d'Espagne, le Sénat de Venise, & celui de Genes se sont déclarés de la même manière. Reste à voir comment le Ministre *Carvalho* goûtera cette éclatante justification. On a renvoyé à *Rome* le Courier qui l'a apportée à la Cour. Les Jésuites renfermés n'en continuent pas moins leur détention à *Lisbonne*, & comme eux d'autres personnes qu'on avoit soupçonnées d'avoir eu part à l'attentat commis sur la personne du Roi. Cette Cour ne fournit d'ailleurs rien d'intéressant pour l'étranger.

I T A L I E.

Naples. Le jour du départ de Sa Maj. Catholique ayant été fixé au 10. Octobre, on la

compte présentement en route pour l'Espagne. Elle a remercié les Puissances qui lui ont offert leurs Vaisseaux pour l'accompagner. Elle se contente de l'Escadre Espagnole qui étoit route arrivée dans le Port de Naples sur la fin de Septembre, & qui est jointe à quatre Vaisseaux de guerre & six Chebecs Napolitains, & à deux Vaisseaux & quatre Galeres de Malthe. Elle n'emmene avec elle que vingt Gardes du Corps, qui seront renvoyés lorsqu'elle aura pris terre en Espagne. Le Militaire reste ainsi sur le même pied. Il y a ordre de l'augmenter de 3000 hommes, & de porter jusqu'à 45000 le total des troupes. Il est à présent décidé que le troisième fils du Roi portera la Couronne des Deux-Siciles, le Prince aîné en ayant été déclaré incapable à cause de son imbecillité. Voici la traduction d'une Commission du Roi adressée par un Secrétaire d'Etat à chacun des Commissaires choisis dans les trois Ordres du Royaume, avant qu'on ne déclarât le Prince aîné inhabile à la Souveraineté.

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR.

Le Roi notre Souverain, revenu de la douleur profonde que lui a causé la perte de son cher Frère le Roi Ferdinand VI., s'est rendu à la nécessité de se transporter en Espagne, pour gouverner cette Monarchie. L'esprit de plusieurs Traités faits en ce siècle ne comportant point l'union d'Italie & de celles des Espagnes sur une même Tête, Sa Majesté a résolu de disposer du Royaume Héritaire des Deux-Siciles de la manière la plus conforme à la nature, à la loi, à la paix de l'Europe & au bonheur du genre humain. Mais elle s'est vue arrêter par l'infirmité

des Princes &c. Novemb. 1759. 369

mité de son fils aîné; infirmité qui depuis l'enfance du Prince a beaucoup chagriné Sa Maj. & qui dans les circonstances présentes devient pour elle un sujet d'affliction bien autrement considérable.

Le Roi a des preuves continuelles & évidentes de l'imbécillité de ce Prince. Il est certain que l'imbécillité est incurable, & qu'à moins d'un miracle, la nature & l'art n'ont rien pour soulager la tendresse & pour animer l'espérance paternelles. Sa Majesté est chargée par le Ciel de pourvoir au bien de ses Etats & à celui de sa Famille. Il lui faut prononcer sur l'un & sur l'autre, & elle souhaite y être aidée par l'avis des personnes les plus illustres, par leur expérience, leur sagesse & leur rang.

Tels sont les Gouverneurs des Princes ses fils, ses Conseillers d'Etat, Don Alfonse Clement Astos qui est le Président du Conseil, le Corps de la Rote, le Conseil de Sainte Claire, la Jointe de Sicile, le Lieutenant de la Chambre, Don Francisco Boniere premier Médecin du Royaume de Naples & de Sa Majesté, Don Emanuel della Rusca, premier Médecin de la Reine, & les Docteurs Don César Cirico, Don Thomas Pinto, Don Francisco Serrao, & Don Dominico San Severin.

La volonté de Sa Majesté est que ces Notables du Royaume aient pleine & entière liberté d'interroger les Domestiques du Prince à telles heures du jour qu'il leur plaira; qu'ils observent les mouvemens, les gestes, les discours, les questions & les réponses de ce Prince infortuné; & qu'après mûre réflexion sur le tout, ils jugent de sa capacité ou de son incapacité, dans tous les actes

où un entendement sain peut se reconnoître & se distinguer de la démence.

Le Connétable Colonna, & tous les Princes & Feudataires de Naples, qui résident à Rome, sont venus présenter leurs respects & leurs devoirs à Sa Majesté avant son départ, de même que les Généraux d'Ordres & quelques Cardinaux.

R O M E. La grande promotion de Cardinaux, tant différée, est enfin arrivée; le Pape la fit le 24. Septembre dans un Consistoire qu'il tint le matin de ce jour. Elle est de vingt-deux Prélats, dont voici la liste & les noms.

Ferdinand de Rossi, Romain, Patriarche de Constantinople & Vice-Gérent.

Ignace Crivelli, Milanois, Archevêque de Césarée, Nonce à Vienne & ci-devant à Cologne.

Loiis Merlini, de l'Etat Ecclésiastique, Archevêque d'Athènes, Président de la Légation d'Urbain, & ci-devant Nonce à Turin.

Philippe Acciajuoli, Florentin, Archevêque de Petra & Nonce en Portugal.

Loiis Gualterio, de l'Etat Ecclésiastique, Archevêque de Mire & Nonce à Paris.

Jerôme Spinola, Genoïis, Archevêque de Laodicée, Nonce en Espagne & ci-devant à Cologne.

Santa Venerose, Venitien, Evêque de Padoue.

Loiis Valenti, de l'Etat Ecclésiastique, Affecteur du Saint Office.

Pierre Guglielmi, de l'Etat Ecclésiastique; Secrétaire de la Congrégation du Concile.

Joseph Caracciolo di Santobono, Auditeur de la Chambre.

Nicolus

des Princes &c. Novemb. 1759. 371

Nicolas Perelli, Napolitain, Trésorier Général.

Marc-Antoine Colonna, Romain, Majordôme.

Antoine Erba Odescalchi, Milanois, Maître de Chambre.

Pierre Bussi, Romain, Doyen des Auditeurs de la Rote.

Cajetan Fantuzzi, de Ferrare, Auditeur de Rote.

Nicolas Antonelli, de l'Etat Ecclésiastique, Secrétaire de la Propagande.

Pierre Conti, de l'Etat Ecclésiastique, Secrétaire de la Congrégation du Gouvernement.

Joseph Castelli, Milanois, Commandeur du St. Esprit.

Le Rme. Père *Joseph Orsi*, Florentin, Maître du Sacré Palais, Dominicain.

Le Rme. Père *Laurent Ganganelli*, de l'Etat Ecclésiastique, Consulteur du St. Office, Mineur Conventuel.

André Corsini, Romain, Vicaire de la Basilique de St. Jean de Latran.

Cette nombreuse promotion fait vaquer plusieurs Charges importantes, qui seront remplies au premier jour.

Les autres Etats d'Italie ne présentent rien d'intéressant. On apprend seulement de *Genes*, que le Sénat, par un ordre précipité, a ordonné aux Capucins de cette Ville & des Terres de la République d'en sortir dans un mois; mais on compte présentement l'ordre révoqué. Il a été donné sur un soupçon de correspondance de ces bons Pères avec les rebelles de *Corse*. Leur Provincial étoit allé en cette Ville pour visiter les Couvens de son Ordre, il fut arrêté par
Paoli

Paoli Chef des Mécontens, qui écrit au Général des Capucins à Rome pour avoir un Capucin naturel & habitant de Corse comme Vicaire Général dans l'Isle; ce qui lui fut accordé. Ce fait supposant au Gouvernement Genois un concert avec Paoli, il n'a point tardé à lâcher l'ordre dont il est question.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Le Roi étant en son Conseil le 28. Septembre, rendit une Proclamation, en vertu de laquelle le Parlement, prorogé au 4. Octobre, le fut ultérieurement au 13. Novembre. Sa Majesté a requis les Membres des deux Chambres d'assister à l'ouverture de l'Assemblée dans le tems prescrit, afin de délibérer sur divers objets de la dernière importance. Il faut véritablement les envisager de cette nature, puisqu'ils avancent la tenuë du Parlement. On croit les deviner par une confiance que le Ministère en fait dans les nouvelles publiques. On les dit être 1°. une augmentation de subside accordé au Roi de Prusse; 2°. l'envoi d'un Corps considérable de troupes en Allemagne; 3°. la conclusion d'un Traité triennal de subside avec l'Impératrice de Russie à raison de trois cens mille livres sterling par an, & aux conditions que cette Princesse retire ses troupes dans ses Etats & cesse de prendre

parc

des Princes &c. Novemb. 1759. 373
part à la guerre présente. Ainsi, l'on feroit croire à la Nation que ces objets étant remplis, on feroit en état d'effectuer tous les projets que le Ministère auroit en vûë, tant dans l'*Amérique-Septentrionale*, que sur la *Mer Baltique* & en *Allemagne*, avec beaucoup moins de dépenses que ci-devant, attendu les divers succès des armes Britanniques. Mais si le fait du Traité avec la Russie étoit réel, seroit-il censé d'augmenter le subside au Roi de Prusse, tandis que ce Prince se trouveroit débarassé d'un si puissant ennemi ? Ce Traité au contraire ne devoit-il pas faire cesser plutôt les subsides que la Couronne donne à Sa Maj. Prussienne, en même-tems que l'envoi des troupes dont elle paroît vouloir augmenter l'Armée des Alliés aux ordres du Prince Ferdinand de Brunswick ?

Quoiqu'il en soit, s'il passe de nouvelles troupes en Allemagne, le nombre n'en sera fixé que dans l'Assemblée du Parlement, le Roi ne voulant rien terminer sur ce sujet sans le concours & l'appui de cette assemblée. En attendant la levée de recrûës se continuë par tout le Royaume, par l'appas des cinquainées qu'on leur donne pour l'enrôlement ; mais si c'est bonne volonté elle ne dure pas long-tems chez la plupart. L'argent étant dépensé, il y a parmi ces recrûës de la mutinerie ; il faut user de force pour les faire marcher, elles s'y opposent avec armes, & ce tracas a déjà couté la vie à plusieurs soldats des gardes voisines de leur attroupement, qu'on leur envoyoit pour les mettre à la raison. Au reste, les dispositions militaires tant par terre que par mer se continuënt avec toute ardeur, pour être en forces, comme on s'en flatte, de finir la guerre la campagne prochaine.

prochaine. Les précautions contre une descente des François dans l'un des trois Royaumes ne sont pas moins grandes; toutes les Côtes ont de fortes gardes. Le Général Ligonier, accompagné de huit Officiers, a déjà visité les Côtes de *Kent* & de *Suffex*. Il s'occupe à présent de celles de toute la partie méridionale du Royaume, où la plus grande partie des troupes réglées & des milices se trouve distribuée. Les diverses Escadres demeurent dans leurs stations dans les deux mers; l'Amirauté a de plus mis en station plusieurs nouveaux Vaisseaux de guerre sur les côtes, tant pour veiller à leur sûreté, que pour donner la chasse aux Armateurs François; le blocus de *Brest* se continue, l'Amiral Hawke vient d'y être renforcé par quelques Frégates, ainsi que Mr. Boys devant *Dunkerque* où il observe le Sr. Thurot, dont on a parlé le mois dernier. L'Amiral Rodney, qui est revenu le 24. Septembre à *Spithead*, avec trois Vaisseaux, seulement, dit-on, pour y prendre de l'eau, est retourné sur les Côtes de France. On fait montre que le peu de succès de son expédition devant le *Havre*, ne déconcerte point les Lords de l'Amirauté; qu'il avoit d'ailleurs à rendre compte des observations qu'il a faites au *Havre*, que ces découvertes sont importantes, & qu'étant renvoyé vers les Ports des François, il saura les mettre à profit. Cette impression n'en impose cependant pas à tout le public: il s'inquiète, malgré l'intrépidité du Ministère, d'une liste trouvée sur un Bâtiment François enlevé, qui porte marque de l'invasion future, & qu'elle est pour l'*Irlande*, où la France destine plus de 40000 hommes.

des Princes &c. Novēmb. 1759. 375

Si les esprits sont en suspens sur cette invasion, ils le sont aussi sur ce qui se passe en *Amérique*, & sur-tout de l'issuë du siège de *Quebec*, qui fait un sujet d'impatience à la Cour & chez le peuple. On sçait que les ennemis ont 14 mille hommes tant François que Canadiens ou Indiens, assemblés en deux Camps à peu de distance de cette Capitale du *Canada*, que les troupes du Roi n'y excèdent pas les 8000 hommes, & par conséquent que l'infortune, si elle arrivoit dans un combat qui paroît comme inévitable, on pourroit faire échoüer tous les projets, quoique des mieux commencés, par la prise de la *Guadaloupe*, de *Niagara*, de *Ticonderago* & d'autres Forts, qui ont été formés contre le reste des possessions de la Couronne de France en *Amérique*. En attendant on flotte entre la crainte & l'espoir. On ne doute pas que si les différens Corps aux ordres des Généraux Amherst, Johnson, Gage & Stanvix sont parvenus à effectuer leur jonction avec le Général Wolff, *Quebec* n'ait pris le parti de se soumettre; on craint en même-tems que si les François ont trouvé jour à livrer bataille à Mr. Wolff avant l'arrivée de ces Généraux, il n'ait été défait & battu, comme l'avance un avis venu de France. Pour l'*Inde*, on débite comme insubsistant que les troupes du Roi y auroient eu du dessous par celles de France aux ordres de Mr. de Lally; que le contraire est arrivé; que le Fort *St. David* a été pris & un autre assez considérable; que *Madras* demeure aux Anglois &c. On ne sçait jusqu'à présent comment combiner tous ces avis. Les derniers que la Cour a reçus de ces Contrées éloignées sont, que le 13. Mai l'Amiral Cornish
partir

partit de l'Isle de *Madere* pour se réunir avec l'Amiral *Pocock*; & que depuis la jonction de ces Amiraux les forces navales des François sont fort inférieures en *Asie* à celles de la *Grande-Bretagne*.

Il est arrivé en différens Ports de ce Royaume plusieurs Vaisseaux de la Flotte Marchande des *Isles sous-le Vent*, composée de 320 Navires, ainsi que divers autres d'une seconde Flotte aussi Marchande, forte de cent dix voiles, venant de la *Mer Baltique*, & l'on s'attendoit à en recevoir de la *Jamaïque* une troisième au nombre de cent quarante Bâtimens, le tout sans appréhension du côté des François, qui n'ont, pour ainsi dire, aucune Escadre en mer capable d'y livrer un combat formel aux Vaisseaux de guerre qui servent d'escortes à ces Flottes. Ainsi la navigation continuë pour la Nation avec assez de tranquillité, conséquemment le commerce maritime va son train, tandis qu'on énerve l'ennemi par ce côté.

En vertu d'un Cartel passé entre la Cour de *Londres* & celle de *Versailles*, on va procéder à un échange de prisonniers de part & d'autre. La journée de *Minden* a beaucoup accru celui des François. Le Lord *George Sackville* qui y a commandé les troupes Angloises, & dont on a fait mention le mois passé, n'a pas encore d'autre juge que le Public. Il a défavoué les écrits qu'on a publiés à sa charge, excepté une Lettre du Colonel *Fitzroy*. Il y a apparence que cette affaire en restera là, & qu'il demeurera déchu de ses services.

Hollande.

HOLLANDE.

Mr. Vanderpool, l'un des trois Députés de l'Etat, qui étoit venu à *La Haye* faire rapport aux Etats Généraux de l'état de la négociation qui les tient depuis si long-tems à *Londres*, y est retourné. On en apprend depuis que les conférences des Ministres Anglois vont recommencer pour ajuster enfin le différend. Cependant l'on voit que les Anglois, après avoir troublé le Commerce maritime de la République, prétendent à présent qu'elle leur doit des remerciemens de ce qu'ils ne l'ont pas entièrement ruinée. Ils veulent même que le commerce par terre des Hollandois avec la France, aille d'égalité avec celui de Mer sur leur intérêt. On pourra sur ceci remarquer quelque chose d'un Mémoire que le Général York, Ministre Britannique auprès de Leurs Hautes Puissances, leur présenta le 28. Septembre, & que voici.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Le Roi mon Maître m'a ordonné expressément de porter à la connoissance de Vos Hautes Puissances les avis réitérés que Sa Majesté a reçus d'un Commerce de contrebande, qui se fait par quelques Négocians domiciliés dans ces Provinces, en faveur de la France.

Ce commerce consiste en canons & munitions de guerre, qui se transportent sur des Vaisseaux Hollandois de la mer *Baltique* en *Hollande*; & Sa Majesté a trop de confiance dans l'amitié de la République, pour douter un instant que V. H. P. n'empêchent que ses ennemis ne soient aidés par vos Sujets, encore moins qu'ils ne fassent des Arsenaux dans vos Villes. Un pareil commerce répugne aux
liaisons

liaisons qui doivent subsister, selon les Traités, entre le Roi & Vos Hautes Puissances d'un côté, & à toute idée de neutralité, formelle ou tacite, de l'autre. Vos Hautes Puissances sont instruites, non-seulement par la voix publique & par les préparatifs immenses qui se font sur les Côtes de l'Océan, mais d'une manière authentique par l'Ambassadeur de France qui réside auprès d'elles, que l'intention de sa Cour est de faire une invasion dans les Royaumes de Sa Majesté; & Vos Hautes Puissances sentiront fort bien qu'un pareil aveu autorise le Roi à prendre ses mesures de tous côtés pour sa sûreté; & que la demande que j'ai l'honneur de leur faire aujourd'hui, est fort au-dessous de ce que Sa Majesté est en droit de réclamer, en pareille conjoncture, en vertu des Traités.

La vigilance des Escadres Anglois empêche les munitions de guerre d'être transportées ouvertement dans les Ports de France, & met cette Puissance dans la nécessité de chercher des moyens plus cachés de se les procurer; ce qu'elle espère de faire sous les noms empruntés des particuliers, en les faisant passer par les eaux intérieures de ce pays-ci, & par les Places Hollandoises jusqu'à *Dunkerque* & ailleurs.

Vos Hautes Puissances sentiront d'abord combien une pareille conduite est nuisible au Roi; & je ne doute point qu'elles ne le rassurent là-dessus, & n'y mettent ordre sans délai.

L'attention récente que Sa Majesté a donnée aux représentations de Vos Hautes Puissances contre les excès des Armateurs Anglois, en bornant par un Acte de Parlement leurs courses & leurs visites, donne au Roi un droit bien fondé à une réciprocité parfaite.

Les Villes commerçantes de vos Provinces en ressentent le bon effet; & la liberté de navigation dont vos sujets jouissent au milieu des troubles qui agitent l'Europe, a augmenté leur Commerce de beaucoup au-delà de ce qu'il a été depuis plusieurs années. Une telle preuve solide d'amitié & de modération de la part du Roi doit trouver quelque retour; du moins ne doit-il pas être permis aux Négoçians, qui ont été si prompts à se plaindre de

l'An-

L'Angleterre, de tomber dans des excès, qui auroient dû justifier l'examen le plus rigoureux de leur conduite : aussi Sa Majesté n'a aucun doute que leurs Hautes Puissances n'y portent toute l'attention possible.

Qu'il me soit permis, HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, de rappeler à votre souvenir que dans le cours de la présente guerre, le Roi s'est quelquefois adressé, par mon Ministère, & à Vos Hautes Puissances & à leurs Ministres au sujet des transports, qui se faisoient pour le service de la France, par les Forteresses de la République, pour envahir ses Etats ; & que si Sa Majesté a passé sous silence un grand nombre de ces complaisances pour ses ennemis, elle n'y a pas été moins sensible ; mais elle a mieux aimé souffrir elle-même que d'augmenter les embarras de ses voisins, ou d'étendre le feu de la guerre.

Dans plus d'une occasion la Cour de Vienne même s'est employée auprès de Vos Hautes Puissances & s'est servie de son nom pour faire passer les munitions de guerre & de bouche pour les troupes Françaises, sous le masque du Traité de Barrière, qu'elle n'observe plus ; & après avoir mis la France en possession des Ports d'*Ostende* & de *Nieuport* en contravention manifeste de ce Traité, & sans aucun égard pour les droits que Vos Hautes Puissances & le Roi mon Maître ont acquis dans ce même Traité, au prix de leurs trésors & du sang de leurs Sujets. Il est notoire que ce Traité n'a jamais été fait pour servir la France contre la Grande-Bretagne.

Le soussigné se flatte que l'équité de Vos Hautes Puissances, & le cas qu'elles font de l'amitié du Roi mon Maître, les mettront bientôt en état de tranquilliser Sa Majesté par les sages mesures qu'elles prendront, que rien ne se fera par l'apas d'un gain particulier, qui puisse porter préjudice à la cause du Roi, & aux Traités qui subsistent entre Sa Majesté & elles.

Fait à *La Haye* le 28. Septembre 1759.

Étoit signé JOSEPH YORKE,

Per

Par les dernières Lettres d'Angleterre venues
 en Hollande, & publiées déjà dans les nou-
 velles publiques, on annonce les François aussi
 infortunés dans l'Inde qu'en Amérique. Voici
 ce qu'elles portent. « Mr. de Lally, Général
 des troupes Françoises dans ce pays, s'est
 présenté devant *Madras* le 3. Décembre 1758.
 Ses troupes consistoient en 2000 Européens
 & en un plus grand nombre de Cipayes. Pen-
 dant 66 jours il a poussé le siège avec vigueur
 sans fruit. Deux sorties que les assiégés ont
 faites, lui ont coûté 1800 hommes tués,
 blessés, ou faits prisonniers. Mr. de Buffly,
 son Commandant en second, a été du nom-
 bre des morts. Le Comte d'Estaing, Briga-
 dier-Général, a été fait prisonnier. Enfin
 Mr. de Lally a levé le siège & il est retour-
 né à *Pondichery*. Sa retraite a eu tous les in-
 convéniens d'une défaite. Il a abandonné
 70 pièces de canon & quatre mortiers, la
 plus grande partie de ses bagages & des ar-
 mes. Il a fait enterrer les munitions & pro-
 visions, ne pouvant les emporter. Il a fini
 par se démettre du Commandement de l'Ar-
 mée. *Madras* avoit reçu d'Europe 600 hom-
 mes du Régiment de Draper pour renforcer
 sa garnison. La perte des assiégés n'a été que
 de 28 Officiers & d'environ 600 soldats,
 tant Européens que Cipayes tués. C'a été le
 14. Février que le siège a été levé. Le Major
 Lawrence est parti avec mille hommes de
 troupes réglées & un plus gros Corps de
 Cipayés, pour une expédition importante.
 Nos Généraux ne se promettent pas moins
 que d'attaquer *Pondichery*. L'Amiral Pocock
 a été renforcé par deux Vaisseaux de guerre
 venus

des Princes &c. Novemb. 1759. 387

venus d'Europe ; il cherche l'Escadre Fran- ce
çoise. Les Vaisseaux de la Compagnie partis ce
des Ports de l'Angleterre l'année dernière, ce
sont arrivés à leurs destinations. Elle attend ce
quatre Vaisseaux de ses Etablissmens dans ce
l'Inde, outre quatre autres, qui reviennent ce
de la Chine par le Bresil. Un autre de ses ce
Vaisseaux nommé le *Narwick* s'est emparé ce
d'un Navire François richement chargé, allant ce
de *Pondichery* à l'Isle de *Bourbon*. »

Toutes bonnes nouvelles, mais tempérées
par une autre que les Anglois ne desavoient
point, & qui est que les Armateurs François
de la *Martinique* se sont emparés d'un Convoï
Anglois de 47 Navires chargés de provisions &
de marchandises, dont la prise est estimée près
d'un million de liv. sterlins ; & que le Capitaine
Thurot, François, malgré la vigilance de la
nombreuse Escadre qui est à la hauteur de *Dun-*
kerque, a passé à travers la nuit du 17. au 18.
Octobre, pour aller faire son coup de main.

On apprend de *Bruxelles* que Mr. Molinari ;
Nonce du Pape dans les *Pays-Bas*, paroît destiné
à la Nonciature de *Vienne*, pour être, dit-on,
remplacé par Mr. Trajeto-Caraffa.

A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considé-
rable en ALLEMAGNE, depuis
le mois dernier.*

L E Château de *Marpurg* ayant capitulé le
11. Septembre, la garnison Françoisse, com-
posée de 39 Officiers & de 118 tant Bas Offi-
ciers que Soldats, en sortit le 12. prisonnière
de guerre, sans armes, sans artillerie, ni muni-
tions, sous nombreuse escorte & aux conditions
de ne servir que lors de son échange. Après

la prise de ce Château, le Prince Ferdinand de Brunswich s'est approché de l'Armée Française, en retirant des troupes qu'il avoit fait avancer vers *Amenembourg* sur la rive gauche de la *Lahme*, & il est venu en plusieurs marches camper à *Jasboden*, où il s'est arrêté pendant quelques jours. Ses troupes légères ont été du côté d'*Hohenfolms* & de *Blasbach*. Cette position détermina les Maréchaux d'Eitrées & de Contades à former un Camp entre leur grande Armée & la Réserve de Mr. de Broglie. Mr. de Beaufremont fut camper sur les hauteurs entre *Klein-Linnen* & *Giessen* avec deux Brigades d'Infanterie & deux Régimens de Dragons. La marche des Alliés se faisoit pour lors sur la rive droite de la *Lahme* en descendant, ayant jetté deux ponts auprès de *Lollar*, & posté leur gauche à la montagne de *Kirchberg*. Leur droite tiroit sur *Crumbach*, & ils avoient des Corps plus avancés vers *Fetzberg*; ce qui porta les deux Maréchaux à rapprocher le Corps de Mr. de Beaufremont à leur gauche, & d'ordonner à Mr. de Broglie de le placer dans son Camp avec une partie de sa Réserve, laissant seulement une Brigade d'Infanterie & quelques Régimens de Hussars & Dragons vers *Wetzlar*; ordre qui fut exécuté le 18. Septembre au matin. Les Alliés campoient ce jour-là partie du côté d'*Altembourg*, partie en-deçà de *Wetzlar* sur le chemin de *Francfort*, & le reste entre *Wetzlar* & leur Camp, avec un pont qui se construisoit à 600 pas au-dessous de la Ville. Mr. de Broglie, pour les obliger d'aller passer la *Lahme* plus bas, fit attaquer sur le champ les troupes légères qui étoient vis-à-vis en-deçà; & comme ses mouvemens ne pouvoient

leur

leur être cachés, celles qui y étoient postées se retirèrent précipitamment. L'attaque se fit des trois portes de *Wetzlar* ; on les brisa à coups de haches, & l'on ne trouva plus d'ennemis dans la Ville. Au moment de l'entrée, Mr. de Broglie accourut avec une suite nombreuse d'Officiers pour prévenir le désordre que les troupes légères auroient pû causer. La Chambre Impériale vint en Corps le remercier de ses soins. Elle en fit autant à Mrs. les Maréchaux pour n'avoir pas mis d'abord une garnison dans la Ville. Les Alliés ont été poussés jusqu'à une demie lieüe de l'autre côté de la *Lahne*. Leur pont abandonné a été brulé. Les Maréchaux étant arrivés à *Wetzlar*, posterent Mr. de Waldemer dans une trouée de Bois à peu de distance de cette Ville avec les six Bataillons de la Brigade Suisse, deux Régimens de Dragons & deux de Hussars, laissant la Réserve dans la position qu'elle avoit prise en conformité de leur ordre de la nuit.

Pendant cette affaire de *Wetzlar* la plus grande partie de l'Armée du Prince Ferdinand fit un mouvement par sa droite & un Corps considérable alla camper à *Feltzberg* & *Kleuberg*, d'où se découvroit son grand Camp qui avoit alors sa droite tirant sur *Kleuberg* à une distance de demie lieüe, & sa gauche appuyant à *Weismar* à peu de distance de la *Lahne*. Le 19. le Prince Ferdinand fit marcher son Armée par sa droite jusqu'à la hauteur de *Kuntzbach*, laissant ce Village en avant & celui de *Rodheim* en arrière. Il établit dans ce dernier son Quartier-Général. Il poussa en même-tems le Corps du Prince de Bevern sur les hauteurs d'*Hermanstein*, & celui de Mr.

de Wagenheim sur l'Abbaye d'*Altenbourg*. La *Dille* séparoit les deux Corps qui n'étoient qu'à une demie lieüe de *Wetzlar*. Sur ce mouvement Mrs. les Maréchaux firent camper leur Réserve à la vûë de cette Ville. Le Corps de Mr. de Beaufremont la remplaça dans le Camp de *Klein-Linnen*. Le même jour le Colonel Luckner des *Hannovriens*, fort de 1500 hommes, s'étant avancé pour inquiéter les fourages, le Duc de *Brögge* le fit suivre par dix Compagnies de Grenadiers, 300 Dragons & 300 Hussars. Il s'y passa une escarmouche assez vive, dans laquelle Mr. de Luckner repoussé fut reconduit à *Weilbourg*, à quatre lieües du fourage.

Le 22. l'Armée Française se porta, pour la plus grande partie, sur les hauteurs de *Klein-Linnen*, où les Maréchaux établirent leur Quartier-Général. Depuis ce jour jusques aux derniers de Septembre, on croyoit comme inévitable une nouvelle Bataille générale par la proximité des deux Armées; mais elles n'ont fait que s'observer & s'épier, sans qu'il en fût arrivé que quelques coups de la petite guerre dans les fourages, qu'il falloit aller chercher au loin, & qui sont rares dans ces cantons. Mrs. les Maréchaux ont tâché de prévenir par leurs positions la nécessité de cette Bataille, & ils y sont parvenus, malgré la difficulté de n'être pas mis en défaut par un Prince vigilant, actif, tel que le Prince Ferdinand, & qui étoit à portée de leur donner de l'inquiétude de bien des côtés. Ses troupes légères n'ont pas laissé, dans ces circonstances, de pousser par *Linbourg*, *Selters*, *Montabaur*, *Ahrenberg* & *Rothenhanen* jusqu'à trois quarts de lieües de *Coblence*; ce qui a jetté l'allarme dans ces quartiers,

des Princes &c. Novemb. 1759. 385
 tiers, jusques-là que les habitans de la campagne se retiroient avec leurs meilleurs effets, & que l'Electeur de Treves se dispoisoit à se rendre de *Coblence* à *Treves*. Mais Son Altesse Electorale ayant été informée à tems du petit nombre & de la qualité du Corps Hannovrien qui s'étoit avancé vers la Forteresse d'*Ehrenbreitstein*, lieu de sa résidence ordinaire, elle est demeurée à *Coblence*. Un Bataillon du Régiment François de *Lôwendahl* s'étoit jetté dans cette Forteresse qui est des mieux fournie de munitions, & y a renforcé les troupes Tréviroises; de sorte que la crainte d'une surprise pour cette importante Forteresse, fut d'abord dissipée. Le Colonel *Luckner* conduisant le Corps qui s'y est présenté, la fit sommer, & sur le refus qui lui fut fait, il se retira. La contenance des Maréchaux d'*Etrées* & de *Conrades*, & leur vigilance sur la course du Colonel *Luckner*, ont décidé la retraite de l'Armée Hannovrienne, puisque le Prince *Ferdinand* ayant manqué d'ailleurs l'exécution d'un projet qu'il avoit formé de buter un gros magasin des François à *Friedberg*, & de couper à leur Armée la communication avec *Francfort*, Son Alt. Sérénissime a levé le 27. après-midi les deux Camps qu'elle avoit à vûe de *Wetzlar*, & s'est remise en marche par le même chemin qu'elle étoit venuë. C'est-à-dire, que la marche d'un Corps qu'elle avoit détaché de son Armée, & qui avoit donné de l'alarme à *Francfort*, ayant été découverte, 7000 hommes partagés en deux troupes l'ont fait replier avec précipitation.

Le Corps de troupes Saxonnnes joint à l'Armée Francoise, & qui devoit retourner en

Saxe, est encore à *Francfort*. *Leypsig* repris par les Prussiens est cause que leur marche est retardée.

Munster continuë d'être occupé par les François. Le Marquis d'Armentieres, campé devant cette Ville, s'en est retiré après avoir trouvé moyen d'y faire entrer un grand convoi de toutes sortes de provisions, & tiré du Comté de la *Marck* cent mille écus de contribution avec des livraisons de toute espèce. Le 3. Octobre il étoit à *Nottelen*, le 4. à *Coesfeldt*, enfin le 9. à *Beckum*. Ce jour-là & le 13. il donna ordre d'une marche, qu'il révoqua ensuite. Le Général Imhoff profitant de son éloignement, s'est de nouveau présenté devant *Munster* qu'il bloque, & y ayant reçu un renfort de quelques Bataillons Anglois, il détacha la nuit du 12. au 13. trois cens hommes qui vouloient surprendre *Dorsten*, où Mr. d'Armentieres avoit fait entrer 150 Miliciens; mais ceux-ci s'en sont retirés à tems. Le Quartier-Général de Mr. d'Imhoff est à *Dickbourg*. Il paroît constamment des mouvemens de Mr. d'Armentieres, que sans se commettre avec lui, ses instructions sont de conserver *Munster*, qu'il a des mieux approvisionné. Au reste l'Armée des Alliés campe constamment dans le voisinage de *Gieffen* près de *Grosdorff*, où le Prince Ferdinand a son Quartier-Général : celui de l'Armée Françoisise est à *Anroth*; & jusqu'au 15. il ne s'y est rien passé de fort remarquable, si l'on en excepte quelques escarmouches; ce qui annonce les prochains quartiers d'hiver pour l'une & pour l'autre. Le Duc de Broglie, qui est allé à la Cour, ensuite d'un ordre, en est attendu de retour avec des arrangemens proportionnés

portionnés aux circonstances pour ces quartiers à fixer dans la *Weteravie*. Il a avec lui des Aides de Camp Généraux.

Ces Armées au nombre de cinq, sans les Corps séparés & celui des Suedois en *Poméranie*, ont un tel ensemble d'opérations qu'on ne peut guères rapporter quelque chose de l'une, sans faire en même-tems quelque récit de ce qui s'est passé dans une autre. Quoique les événemens qu'elles présentent pour ce mois-ci, ne soient point de ces Batailles sanglantes, leurs manœuvres & leurs marches ne laissent pas d'être assez remarquables ; car malgré la saison avancée, on ne voit nullement qu'elles conduisent aux quartiers d'hiver : & d'ailleurs on ne peut pas non plus se figurer qu'il s'en présentera dans le reste de cette saison aucune Bataille générale, tant il paroît qu'en s'observant de tous les côtés, on ne cherche qu'à l'éviter. Voici donc ce qu'il est question de mettre sous les yeux de nos Lecteurs. On ne fera qu'y donner un narré succinct des principaux mouvemens de ces Armées & de ce qui en est résulté.

Leypsig, cette Ville infortunée, épuisée, se retrouve par les circonstances des marches de ces Armées, sous la domination des Prussiens. Le 13. Septembre à neuf heures du matin ils s'y présentèrent inopinément vis-à-vis des portes, s'emparèrent des postes extérieurs, qui n'étoient gardés par aucunes troupes de la garnison, & envoyerent un Officier accompagné d'un Trompette, sommer le Commandant de livrer la Place. Ils furent conduits les yeux bandés chez le Comte de Hohenlohe, qui demanda à capituler. Après cinq différens messa-

ges

ges & autant de réponses , on convint réciproquement qu'à cinq heures du soir toute la garnison , composée d'environ 600 hommes se rendroit prisonnière de guerre avec armes & bagages. Ensuite deux Bataillons de Grenadiers Prussiens & autant d'Escadron de Hussars entre-
rent rambour battant dans la Ville par la porte Saint Pierre, formerent sur la grande Place un cercle, où les Corps-de-garde eurent ordre de se trouver & d'y mettre bas les armes; ce qui a été exécuté. Les exactions y ont d'abord recommencé par la demande de sommes exorbitantes. Les Magistrats ont protesté, qu'après toutes celles qui en avoient été déjà tirées, il n'y avoit plus qu'impuissance: on les a menacés des arrêts; ils ont tenu ferme en renouvelant leurs protestations , & ayant député vers le Roi , on les a emprisonnés. La Députation n'ayant rien opéré ; & la prison continuant, ces Messieurs ont montré de la foiblesse; ils ont offert une partie de la demande. Les Prussiens ont insisté pour une somme plus forte: ils y ont passé. Cent mille écus ont été promis & livrés. Nouvel encouragement donné aux Prussiens pour achever d'abîmer *Leypsig*, où la Foire de Septembre n'a eu, pour ainsi dire, qu'une lueur de Foire. Le Général Wunsch, qui l'a reprise, n'y a laissé que 500 hommes de garnison, & en partit le 14. pour se réunir avec le Général Finck. Ses ordres donnés au Commandant qu'il a mis dans cette Ville, & que le Magistrat a dû appuyer, furent que personne n'en sortiroit sans passeport Prussien; qu'à la moindre allarme le Bourgeois devoit se renfermer dans sa maison, & que tous ceux qui ont acheté des armes Prussiennes des trou-
pes

des Princes &c. Novemb. 1759. 389
pes de l'Empire, les devoient livrer *gratis* au
Commandant, sous peine de cent écus d'amende.
Quant à *Dresde*, après la sortie des Prus-
siens de cette Capitale de la *Saxe*, la Famille
Royale en sortit aussi, mais ce ne fut que pour
prendre l'air à *Töplitz*. Elle y revint le 11. Sep-
tembre, avec intention d'y rester pour la con-
solation des habitans. Mais il a paru plus con-
venable que Leurs Alteesses Royales se retirassent
à *Prague*, pendant qu'on travailleroit à rendre
à *Dresde* son ancienne forme. Elles sont pré-
sentement dans cette Capitale de la *Bohème*.

Passant aux Armées, le Quartier-Général de
celle de l'Empire aux ordres du Prince Palatin
de Deux-Ponts, qui a réduit le Comte de Schem-
mettau à capituler pour *Dresde*, fut mis le 10.
Septembre à *Nornitz*. Le Général Hadick y est
arrivé le même jour avec son Corps. Les Gé-
néraux de Palfy & Vehla allèrent en même-
tems joindre la grande Armée du Maréchal
Comte de Daun. Le Général Brentano étoit ce
jour-là à *Meissen*, le Général Ried à *Doblen*,
le Général Kieefeld à *Hernsdorff*, le Général
Weczey à *Hoff*; le Général Luzinski est revenu
le 12. de *Sondershausen* à *Naumbourg*, & le
Général de St. André est rentré en ligne dans
l'Armée Impériale Autrichienne. Le Prince de
Deux-Ponts, accompagné du Général Had-
dick, alla le 15. à *Teutschnitz* s'aboucher avec
Mr. le Maréchal de Daun, qui étoit pour lors
à *Lohsa*, à quatre lieues de *Bautzen*, & de
retour le lendemain au matin, Son Alt. Sér.
ordonna au Corps du Général Haddick de se
porter en avant jusqu'à *Nossen*.

Une marche habile mais forcée du Prince
Henri de Prusse, de *Sagan* à *Lauban*, a donné
aifance

aissance au Roi son frère qui en étoit coupé. Le Marquis de Ville de l'Armée Impériale & Royale Autrichienne ne pouvant pas se soutenir à *Gorlitz*, où il étoit avec le Corps à ses ordres dans les premiers jours de Septembre, fut obligé de marcher à *Bautzen*; ce qui découvrant la *Bohème*, nécessita le Maréchal Comte de *Daun*, que nous laissons le mois passé à *Sorau*, à faire une marche de cet endroit sur *Lobsa*, laquelle il avoit projetée sur *Callau*. Son Armée, fut le 13. à *Teichnitz*. Le Général *Beck* vint le même jour à *Zittau*, Mr. le Maréchal poussa d'abord 300 Cavaliers à *Kittlitz*, & avec un renfort qui les joignit, ils furent le 14. à *Reichenbach*. Le Corps de Mr. de Ville se joignit à l'Armée le même jour & en fit la Réserve; & ce Général incommodé partit pour *Prague*, d'où il est revenu quelque-tems après rétabli. Le soir le Prince de Deux-Ponts, le Général *Haddick* & le Général *Romanzow* arrivèrent au Quartier-Général, où ils assisterent le lendemain à un grand Conseil de guerre, dont le résultat fut d'envoyer dès le soir cinq Régimens de Cavalerie & autant d'Infanterie pour renforcer le Corps du Général *Laudohn* à *Guben* où il étoit avec l'Armée Russe, & marcher conjointement en *Silésie*. Cette marche effectuée, & le renfort ayant joint Mr. de *Laudohn*, l'Armée Russe s'est mise en marche le 18. vers la *Silésie*.

Le Roi de Prusse a réglé ses mouvemens en conséquence. Le 16. Septembre Sa Maj. partit de *Waldau* avec son Armée pour suivre son ennemi, & le 18. elle établit son Quartier-Général à *Cottbus*. Le Prince *Henri* agissant aussi de son côté, Son Alt. Royale a marché
avec

des Princes &c. Novemb. 1759. 391

avec son Armée à *Sorau*, de-là à *Gorlitz*, puis à *Lauban*; ce qui a porté le Maréchal de Daum à diligenter sa marche vers *Bautzen*, & le Roi à détacher le Général Finck avec un Corps pour se joindre vers *Dresde* à celui du Général Wunsch. Cette jonction a été effectuée. Le Roi décampa le 19. de *Cottbus*, & poursuivit sa marche sur *Spremburg*, mais sans négliger *Berlin* de précautions; car cette Capitale qui a reçu le 20. un grand renfort de garnison, & ses environs ont été tellement garnis, que les troupes des deux Impératrices n'ont pas jugé, malgré les avantages remportés de la Bataille meurtrière de *Kunnersdorff*, devoir s'en approcher de plus près que des postes où nous les marquâmes dans notre dernier Journal.

Le Général de Haddick, auquel nous retournons, étant allé le 15. à *Ober-Eyla*, l'Armée d'Empire marcha après lui. Le 19. les deux Armées combinées se trouverent à portée du Général Finck, Prussien, détaché de l'Armée du Roi avec un Corps nombreux. Ce Corps & celui du Général Wunsch réunis, marcherent conjointement vers *Dresde*. A leur approche le Général Kleefeld, des troupes de l'Impératrice-Reine, se retira d'un poste qu'il avoit à *Dobeln*, & le Général Haddick quitta une bonne position qu'il avoit prise près de *Rottschimberg*. Son arrière-garde fut canonnée, mais sans perte. Les Prussiens allerent d'abord se camper à *Teutschen-Lohra*, ensuite à *Corbitz*, où le Général Haddick, qui dans cet intervalle avoit tiré à lui partie de l'Armée d'Empire, tenta le 21. le succès d'une attaque. Dès la veille il s'avança à *Miltitz* dans le dessein de tomber sur le flanc droit des Généraux Finck

*Action près
de Meissen.*

&

& Wunsch. L'Armée d'Empire & le Corps des Autrichiens se trouvent le 21. aux divers points dont les Généraux étoient convenus. Un brouillard épais qui s'étoit élevé à la pointe du jour étant tombé vers les neuf heures, les Prussiens en purent découvrir la position; & voyant que leurs postes avancés alloient être chargés, ils firent avancer du canon, & détachèrent du monde pour soutenir le Village de *Partsdorff*, que Mr. de Macquire, avancé la veille au grade de Général d'Infanterie, devoit emporter, mais dont il chargea le Général Muffling. Celui-ci s'en acquitta de façon queles Prussiens, malgré toute résistance, en furent délogés. Mais ayant fait avancer plus de troupes & beaucoup de canons, la canonnade devint bientôt générale sur tout le front. Le Général Ried avança par *Taubenheim* & *Ullendorff*, repoussa leurs postes avancés. Le Prince de Stolberg, Lieutenant-Général, se rendit maître du Village de *Riemsdorff*, & renversa ceux qui venoient pour l'en déloger. Cependant la canonnade duroit sans relâche avec beaucoup de vivacité, & l'on perdoit du monde des deux côtés. Le Général Haddick eut l'ordre pour lors de se porter à l'attaque vers le Général Commandant. Pour la former il avoit déjà fait avancer le Général Brentano, soutenu par les Généraux *Weczey* & *Losi*, pendant que lui-même suivoit avec tout son Corps. Cette disposition fit changer celle des Prussiens. Ils opposerent à cette nouvelle attaque tout le Corps du Général *Finck*, lequel s'avança sur le Général Brentano avec tant d'impétuosité qu'il fit plier ses troupes; mais le Général *Lamberg*, qui fut détaché tout de suite avec les deux Régimens d'Infanterie de *Mars-*
hall

des Princes &c. Novemb. 1759. 393
hall & de Giulay, arrêta l'ardeur & remit l'affaire jusqu'à ce que le Prince de Lobkowitz, arrivé avec le Régiment Cuirassier de Modene & cinq Compagnies de Carabiniers commandés en réserve, chargea une partie de la Cavalerie Prussienne, la chassa, tomba ensuite sur l'Infanterie qui étoit aux mains avec les Impériaux, la renversa en partie, mit l'autre en fuite, & l'obligea d'abandonner ses canons. En même-tems le Comte de Schallenberg, Lieutenant-Général, se jeta avec le reste de la Cavalerie Autrichienne sur celle des Prussiens qui s'avançoit pour soutenir & dégager cette partie de leur Infanterie, & elle fut pareillement renversée & chassée en déroute. On n'en put faire davantage à cause de la nuit qui survenoit. Les Prussiens en profitèrent. S'étant remis, ils changerent si avantageusement de position à deux miles de leur ancien Camp, qu'on ne pouvoit les y attaquer le lendemain sans risquer beaucoup. L'Armée d'Empire & le Corps Autrichien resterent la nuit du combat & tout le lendemain sur le champ de Bataille & dans les postes occupés sur les Prussiens. Il n'y eut que le Corps du Général Haddick qui fit vers le midi un mouvement par sa droite sur *Taubenheim*, pour se rapprocher de son Armée & s'y joindre en cas de besoin. Du reste, les troupes Impériales & Royales ont combattu avec valeur, en soutenant une canonnade affreuse, qui dura sans relâche depuis les neuf heures du matin jusqu'à sept du soir. Tous les postes qu'elles ont attaqués ont été forcés & soutenus. Tous les Généraux, en commençant par les Chefs, ont donné des
marques

marques d'intelligence & de valeur dans cette action.

Le 23. le Prince de Deux-Ponts revint occuper le Camp qu'il avoit quitté le 20. L'Armée y est restée le 24. & le 25. Son Alt. Sér. a fait seulement quelques nouvelles dispositions dans les postes avancés, en conséquence de celles des Généraux Finck & Wunsch, qui ont perdu près de 3000 hommes dans la journée du 21. en morts, blessés, prisonniers & déser-teurs. La perte de l'Armée combinée y a été de 414 morts, de 1118 blessés avec 1021 égarés ou perdus, & 832 chevaux tués, blessés & perdus. On a pris aux Prussiens deux canons de trois livres, un de six liv., 5 Obus de 12 livres & un de 7, quatre chariots de munitions, chacun à quatre chevaux, 135 boulets de canon & de cartouches de 12 livres & un Etendart.

Tel est l'événement de ce combat, donné par les Autrichiens. Une relation Prussienne diffère dans les détails. Après en avoir donné d'assez embarrassés, & qui attribuent l'avantage aux Généraux Finck & Wunsch, cette relation avoie cependant que les troupes Prussiennes ont dû plier à la fin, & que leur perte est de plus de 2000 hommes. C'est une conviction du dessous qu'elles ont eu. Aussi l'Armée d'Empire a repris son ancien Camp de *Notnitz* dans le voisinage de *Dresde*, & par le succès de son combat, elle a garanti cette Capitale & une bonne partie de la *Saxe* de se retrouver sous la puissance de la Prusse. Elle est pour le plus grand nombre actuellement dans *Dresde*, dont elle fait une Ville forte. Quatre cens canons sont déjà disposés sur les remparts & dans les
ouvrages,

ouvrages, & par les travaux qu'on y fait 12 mille hommes ne feront pas de trop pour la défendre. C'est la garnison qui y fera vraisemblablement pendant l'hiver.

Dans les premiers jours d'Octobre le Prince Henri avoit ses postes avancés à *Zabeltitz*, près de *Grossenhayn*; voisinage qui annonçoit une Bataille: mais le Général Haddick étant entré dans *Meissen*, abandonné par les Prussiens, & le Maréchal de Daun marchant avec son Armée après cette espèce d'avant-garde, sans que le Prince se mît à fortifier son Camp, on n'en pouvoit présumer autre chose si non que le reste de la campagne se passeroit de son côté en chicanant pour quelques quartiers dans la *Saxe*. Le Prince de Deux-Ponts a établi le sien dans la *Friderichstadt*, Fauxbourg de *Dresde*; ses troupes légères ont passé l'*Elbe*, les Généraux *Kleefeld* & *Weczey* étoient le 10. Octobre entre *Meissen* & *Dobritz*, le Général *Ried* à *Frischau*, les patrouilles pouvoient jusqu'à *Grossenhayn*; & le Général *Beck* étoit à *Bautzen* pour couvrir *Gorlitz*.

Ce qui a précédé du côté de l'Armée Impériale & Royale, ce qu'on vient de rapporter, est que le 23. Septembre le Maréchal de Daun marcha sur *Reichenberg* & *Landscron* au Prince Henri, qui étoit à *Gorlitz*; qu'après avoir reconnu l'ennemi, Son Excellence disposa l'attaque pour le lendemain, mais le Prince décampa la nuit & se retira précipitamment sur *Soran*; que de gros détachemens envoyés à sa poursuite ont fait beaucoup de prisonniers & pris des bagages; que toute l'Armée Impériale & Royale les suivant, le Prince se replia sur *Rothenburg* où il passa la *Neiß* le 24., & que par

par une marche forcée de deux jours & deux nuits il vint à *Hoyerswerda*, où il surprit le Général *Vehla* avec quelque monde, le fit prisonnier & l'envoya à *Magdebourg*. Son Altesse Royale comptoit, sans doute, dans cette marche forcée gagner d'avance sur le Maréchal de *Daun*, entrer avant lui en *Saxe*, surprendre *Dresde*, ou accabler l'Armée d'Empire, dont la défaite auroit été suivie de la reddition de la Place; mais son dessein fut pénétré & le coup prévenu : Mr. le Maréchal forçant pareillement de marche arriva le 27. à *Bautzen*, d'où il se trouva à portée de faire tête au Prince *Henri* de tous les côtés. Le 29. son Armée passa l'*Elbe* sur trois ponts à la vûe des remparts de *Dresde*, & elle a été placée sur trois lignes dans un Camp près de *Kesselsdorff*, le Quartier Général à *Pesterwitz* à une lieue de *Dresde*, où l'on attend les deux Princes Royaux & Electoraux *Albert* & *Clement*, qui, dit-on, pour leurs premières armes, acheveront la campagne dans l'Armée Impériale & Royale. Les deux Armées d'Autriche & d'Empire sont par là autant que jointes. Le Général *Finck* des Prussiens, pour ne pas être écrasé par ces forces, s'est retiré à *Belgern* en avant de *Torgau*, pour y attendre le Prince *Henri*, qui ayant aussi passé l'*Elbe* le 2. Octobre, a joint ce Corps avec son Armée.

Quant à l'Armée Ruffienne, elle a quitté le Camp de *Guben*, & ce fut pour lors que le Maréchal de *Daun* envoya de la sienne par *Spremberg* le renfort d'Infanterie & de Cavalerie, dont on a fait mention, & qui la joignit à *Christianstadt*. Comme par cette jonction il ne paroïssoit plus douteux au Roi de Prusse,

que

que les troupes combinées des deux Impératrices ne marchassent pour former le siège de *Glogau*, Sa Majesté crut devoir les prévenir. Il hâta tellement la marche des siennes, qu'elles arrivèrent le 21. Septembre à *Sagan* & le 22. à *Neustadtel*, pendant que les Russes, qui avoient un chemin plus court à faire, n'arrivèrent le même jour que jusqu'à *Freystadt*. Le Roi en avançant ainsi son ennemi, l'obligea de se détourner sur *Neusalze*, où il passa l'*Oder*. Il fut harcelé dans ce passage & incommodé par une vive canonnade, qui ruina un des ponts qu'il y avoit jetté. De *Neusalze* l'Armée Russe prit le chemin de *Kutlow*; mais le Roi toujours fertile en ressource, & prévenant encore ici son dessein, marcha droit à *Zerbow*, & se choisit une position si avantageuse, qu'elle compte d'y couvrir tout à la fois la Ville de *Glogau* & le reste de la *Silesie*. De-là le Comte de *Soltikoff*, Commandant en chef de l'Armée Russe, voyant toute difficulté à exécuter son projet, se rabattit sur *Gorka* & *Fraustadt*, Places frontières de la *Pologne*, où nous nous arrêterons jusqu'à un autre mois.

Passant de ces Armées à celle des Suedois en *Pomeranie*, elle a très-bien concouru jusqu'à la fin de Septembre au plan d'opérations concerté, pour ôter au Roi de Prusse ses communications avec la Mer *Baltique*. La prise que les Galères Suedoises ont faites après la prise d'*Ukermunde*, n'est pas de quelques Batteaux seulement, mais de toute l'Escadre que les Prussiens avoient dans le *Frischhaff*, consistant en quatre Vaisseaux, nommés le *Roi de Prusse*, le *Prince de Prusse*, le *Prince Henri* & le *Prince Guillaume*, & en

*Succès des
opérations
de l'Armée
Suedoise en
Pomeranie.*

quatre Galères appellées le *Neptune*, le *Mercure*, le *Mars*, le *Jupiter* avec une Chaloupe. Le tout étoit monté de cent dix pièces de canon, tant de gros que de petit calibre, & avoit à bord une grande quantité d'armes, de munitions de guerre & de bouche. Outre 114 hommes de troupes de terre pris en cette occasion, il y a un Capitaine, sept autres Officiers de différent grade, six bas-Officiers, quatre Chirurgiens, un Tambour & huit Canonniers, auxquels il faut ajouter huit Capitaines, sept Capitaines en second, 66 bas Officiers de troupes de marine avec 280 Matelots. Cette capture n'a coûté la vie qu'à 13 hommes, & six ont été blessés d'une caque de poudre, qui sauta en l'air par l'effet d'un canon qui y mit le feu.

La conquête de l'Isle de *Wollin* où les Prussiens s'étoient retirés, a suivi celle du Fort d'*Ukermunde*, qui a conduit à la prise de l'Isle d'*Ufedom*, mais après une attaque qui a trouvé de la résistance pendant une heure & demie, assez opiniâtre pour que le Comte de Fersen doutât du succès; mais l'issuë d'un combat assura encore la Place à ce Général Suedois. *Wollin* fut prise le 16. Septembre avec 31 Officiers, un Auditeur & 656 Soldats y compris les blessés, sans ceux qui ont été faits prisonniers dans un retranchement au-delà du pont. Les Prussiens ont d'ailleurs beaucoup perdu, tant avant qu'après l'escalade des murs de *Wollin*. La perte des Suedois y a été de 95 morts & blessés, parmi lesquels il y a un Lieutenant-Colonel, un Capitaine & quatre Lieutenans dans le nombre des derniers. Les Suedois, rendus maîtres des deux Isles & des trois embouchures

bouchures de l'Oder, ont tenu un tems le Cercle de Randau sous contribution jusques aux portes de *Stettin* : ils étoient partagés en deux Corps tenant leur position derrière *Passowalck*. Mais le Général Manteuffel, que le Roi de Prusse a détaché de son Armée, pour arrêter les progrès des Suedois dans la *Poméranie*, y a réussi en partie. Ce Général sorti de *Berlin* le 23. Septembre, a délogé le 28. les Suedois de la Ville de *Prenzlau*. Le 29. les Hussars de *Belling* ont culbuté un de leurs postes avancés de quarante Dragons & en ont fait quinze prisonniers. Le 30. le Régiment de *Hoerd* devoit attaquer un poste plus considérable; mais faute de canons il fut obligé de se retirer avec perte de 30 hommes tués & blessés. Le même jour un Parti de la Garnison de *Stettin* eut une escarmouche avec un Parti Suedois à *Zarentin*, à une lieue de *Passowalck*, & amena 41 prisonniers à *Stettin*. De ces escarmouches, l'Armée Suedoise craignant d'être attaquée, s'est retranchée dans un Camp avantageux près de *Passowalck*, & elle a fait revenir tous ses détachemens, en abandonnant sa nouvelle conquête de *Wollin*. De sorte que si les Suedois ont fait quelque coup, ç'a été par le peu d'opposition qu'ils ont trouvé depuis la Bataille des Russes à *Kunnersdorff*, que le Roi de Prusse avoit retiré à lui le Corps de six Bataillons & sept Escadrons aux ordres du Général *Kleist*, pour en incorporer quatre Bataillons dans son Armée, pendant que le reste fut détaché en *Saxe* au Commandement du Général *Wunsch*.

Voilà un narré succinct de ce que présentent

les diverses Armées qui tiennent encore la campagne.

Celles de l'Impératrice-Reine & de l'Empire s'employent à conserver la *Saxe*. La première étoit au 15. Octobre entre *Oschatz & Weyde* ; la seconde, comme on l'a dit, tout près de *Dresde* ; celle du Prince Henri d'environ 50000 hommes, entre *Strehlen & Torgau*, occupant un espace d'environ deux miles d'un terrain tout coupé de bois, de fossés, de marais & de retranchemens. On fait de *Dresde* une Place d'armes. Le Baron de Marshall, Felt-Maréchal qui a si habilement défendu & conservé *Olmütz*, en a pris le Commandement ; il y employe aux fortifications mille hommes de la garnison, & mille autres ouvriers.

Les Etats d'*Allemagne*, excepté le fléau de la guerre dont une partie considérable est frappés, n'ont rien de fort remarquable. Ceux du Nord également. En *Suede* il regne une fièvre maligne, qui, au commencement d'Octobre avoit déjà emporté plus d'un quart des habitans de *Stockholm*. Cette maladie qui a passé en *Dannemarc*, met en défaut toute la science des Médecins. Elle n'est cependant pas contagieuse. En *Russie*, on ne parle nullement d'un Traité qui seroit sur le tapis entre cette Couronne & celle de la Grande-Bretagne, mais au contraire de continuer les opérations guerrières jusqu'à ce que la paix générale soit rétablie en *Allemagne* sur un pied solide. Les Généraux de l'Armée de Sa Majesté Impériale Czarienne ont tous reçu des marques sensibles de la parfaite satisfaction que cette Souveraine a de leur conduite pendant le cours de cette campagne, & sur tout de la bravoure qu'ils ont

ont fait paroître à la journée de *Künnersdorff*. Elle a conféré au Comte de *Soltikoff* la dignité de Maréchal, au Prince de *Gallitzin* le Commandement en chef, au Prince *Wolkenski* le grade de Lieutenant Général, à tous les Officiers de ce rang le Cordon de l'Ordre de Saint Alexandre, & gratifié le Comte de *Panin*, qui en est déjà revêtu, du présent d'une Epée enrichie de brillans. En outre Sa Maj. a ordonné que l'on payât à toute l'Armée six mois de solde en récompense de ses services, & que chaque soldat fût affranchi durant sa vie de tout travail auquel il est sujet par les Loix du pays. Le Général de *Laudohn* participe aussi aux générosités de l'Impératrice de Russie, qui lui destine des gratifications proportionnées à son mérite, & des largesses particulières au Corps de troupes qu'il a sous son Commandement, & qui a partagé la gloire de la journée de *Francfort-sur l'Oder*. Le Général-Major *Jeropkin*, & le Brigadier Prince *Koranski*, l'un porteur de la nouvelle de la défaite des Prussiens à *Paltzig*, l'autre de la victoire remportée sur eux près de *Francfort*, ont été créés Chevaliers de l'Ordre de Ste. Anne, le premier avec un présent de six mille roubles & le second avec rang de Général-Major. L'Impératrice a aussi gratifié d'un don de deux mille roubles le Lieutenant-Colonel *Wolkoff*, qui apporta à *Petersbourg* les Drapeaux & Etendars enlevés aux Prussiens dans le premier de ces combats. De plus, elle a démembré de la Couronne quelques Terres en *Livonie* pour les céder aux Comtes de *Fermer* & de *Broune*, ci-devant Généraux en chef de ses Armées, pour être

par eux & leurs successeurs possédées à perpétuité avec titre de plein domaine. Par tous ces dons & toutes ces dignités, on voit combien Sa Majesté Impériale Czarienne est attentive à récompenser le mérite & les services de ses fidèles sujets.

A R T I C L E VI.

*Qui contient les Naissances, Mariage,
& les Morts de personnes illustres,
depuis le mois dernier.*

N *Naissances.* Le 23. Septembre Madame la Dauphine accoucha heureusement d'une Princesse à *Versailles*, au grand contentement du Roi, & de la Famille Royale.

La Princesse de Ligne, née Princesse de *Lichtenstein*, est aussi accouchée heureusement d'un fils à *Bruxelles* le 25. du même mois.

Le 2. Octobre la Princesse Héréditaire de la *Tour & Taxis*, née Princesse de *Wirtemberg*, a pareillement mis un fils au monde à *Ratisbonne*.

La Princesse de *Gavre* est aussi accouchée heureusement d'un fils le 15. Octobre.

Mariage. Le 20. Septembre le Margrave régnant de *Brandebourg-Bareith* épousa à *Brunswick* la Princesse *Sophie-Charlotte-Marie*, fille aînée du Duc de *Brunswick*. Il y a eu à ce sujet très grand gala à la Cour, & diverses fêtes de très-bon goût y ont été données ce jour & les suivans.

Morts. *Charles-Antoine-Auguste*, Duc de *Schleswig-Holstein-Beck*, Major au service du

des Princes &c. Novemb. 1759. 403

du Roi de Prusse & Commandant du Régiment de Bredow, Infanterie, mourut à *Stettin* le 12. Septembre, n'ayant que 32 ans.

Le 17. mourut à *Vienne* en Autriche le Comte de Rzewuski, fils du Palatin de Podlachie, Podstoli de Lithuanie, Colonel d'un Régiment de Cavalerie, & Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc de Pologne.

La nuit du 18. au 19. du même mois la mort enleva à *Varsovie* le Comte de Mnifzeck, Grand Chambellan de Lithuanie, Lieutenant-Général de l'Armée de la Couronne de Pologne, Chef d'un Régiment de Dragons & Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc.

Le Comte Adolphe Armand, Burgrave de Kirchberg, Comte de Sayn & de Witgenstein, Major au service du Roi de Prusse, & Commandant d'un Régiment d'Infanterie, a été tué d'un coup de canon à un combat qui s'est donné près de *Torgau*.

Messire Pierre Richadei, Noble Vénitien de la Ville de *Brescia* en Lombardie, mourut le 8. Octobre dans l'Hôpital de la Charité à *Paris*, âgé de 69 ans. Il avoit consacré les trente dernières années de sa vie au service des pauvres dans les Hôpitaux & dans les Prisons de *Paris*. Son humilité, sa mortification, sa constance dans les fonctions les plus pénibles de la charité Chrétienne, rendent sa mémoire précieuse, & le peuple, en courant en foule au-tour de son cercueil, a manifesté l'admiration que ses vertus lui ont inspirée.

Le 18. mourut dans la même Ville & dans la soixante-seizième année de son âge, le Père Simplicien de l'Ordre des Augustins réformés, connu par son Histoire générale des Maisons

Souve-

Ajoute pour l'article d'Angleterre.

C'est la nouvelle de la prise de *Quebec* sur les François dans le *Canada*. On ne s'y attendoit pas à *Londres*. Mais ce qui a préparé à la recevoir, c'est l'arrivée à *Bristol* d'une Chaloupe dépêchée de *Boston* dans la Nouvelle-Angleterre avec des dépêches du Général *Wolff* pour l'Amirauté. Elles étoient dattées du 7. de Septembre. Le Général y dit ce qui suit. « J'ai « ruiné les ouvrages de la haute & de la basse « Ville de *Quebec*. La Place est moins forte « qu'on ne l'estimoit ; j'espère la réduire dans « » peu ; mais le Général *Amherst* ne m'ayant « » pas encore joint, je n'ose frapper sans lui le « » dernier coup. »

La Corvette le *Rodney*, arrivée le 14. des environs de *Quebec* à *Portsmouth*, a mis à terre le Capitaine *Percevald*, qui est venu le lendemain à *Londres* avec d'autres dépêches du Général *Wolff* & de l'Amiral *Saunders* du 6. du même mois de Septembre, qui annonçoient les mêmes espérances & portoient à 17000 hommes bien retranchés l'Armée François rassemblée sous *Quebec*. Le Général *Wolff* y donnoit le récit d'une attaque des retranchemens François à *Montmorency*, le 31. Juillet, qui ne lui réussit point ; qu'il fut obligé de se retirer avec perte de 500 hommes, tant morts que blessés ; que les retranchemens des François avoient cinq miles d'étenduë ; & qu'en attendant

dant le Général Amherst, avec qui il feroit une attaque générale, il faisoit construire des Casernes dans l'Isle de *Coudre* & aux environs pour faire hyverner les troupes.

La dépêche du Capitaine Percevald, & l'avis qui étoit venu de France d'une vigoureuse sortie sur le Général Wolf & d'un ouragan qui avoit dispersé la Flotte Angloise, avis dont nous avons fait usage dans l'article de France de ce Journal, avoit préparé la Nation Angloise à la nouvelle du mauvais succès qu'auroit l'expédition contre le Canada; mais la surprise & la joye lui a été bien plus grande, lorsque dans la nuit du 16. au 17. la nouvelle de la prise de *Quebec* a rétentie dans toutes les rues de *Londres*. C'a été, suivant cette nouvelle, le 18. Septembre que *Quebec* a capitulé, cinq jours après que le Général Wolff eut battu entièrement l'Armée Françoisé. Le 17. Octobre au matin le canon de la Tour du Parc a confirmé au peuple cette grande nouvelle; & dès l'après-midi, une Gazette extraordinaire, publiée par ordre de la Cour, lui a donné la relation de la Bataille avec les articles de la Capitulation de la Ville. Elle porte ce qui suit: « Le Marquis de « *Montcalm*, qui commandoit l'Armée Fran- « çoisé, a été tué dans cette Bataille. Le Géné- « ral Wolff, commandant celle du Roi, y a « aussi perdu la vie; & quelque grande que fut « la victoire, on compte qu'elle n'auroit pas « été décisive si le Général François avoit sur- « vécu à sa perte. Mr. de *Bougainville* arrivoit « immédiatement après l'action avec un Corps « de deux mille hommes, qui rendoit aux « François plus qu'ils n'avoient perdu. Le Gé- « néral *Monckton*, ayant succédé au Général « Wolff, «

20 Wolff, étoit mis hors de service par une gran-
 20 de blessure à la tête, & il avoit remis le
 20 Commandement au Brigadier Général Towns-
 20 hend. Nos gens avoient perdu nombre d'Of-
 20 ficiers, & la nature du terrain mettoit dans
 20 l'Armée une espèce de desordre. Le Briga-
 20 dier Général étoit occupé à ménager sur les
 20 bords d'un précipice des routes pour appro-
 20 cher son monde de la Ville. Le 17. il n'a-
 20 voit point encore de Batterie en état. L'Ar-
 20 mée Françoisse étoit ralliée, renforcée & en
 20 état de livrer une seconde Bataille. La Ville
 20 n'étoit pas encore régulièrement investie; le
 20 pont de Batteaux étoit brisé, & les François
 20 occupoient, par leurs détachemens, de très-
 20 forts ouvrages qui sont de l'autre côté de la
 20 rivière de *Saint Charles*. Contre toute espè-
 20 rance nos gens virent le 17. au soir le Dra-
 20 peau blanc orboré sur les murs de la Ville.
 20 Le Brigadier envoya un Officier pour s'in-
 20 former de ce dont il s'agissoit; & sur la de-
 20 mande d'une suspension pour traiter, il dé-
 20 clara qu'il n'accordoit que quatre heures
 20 pour conclurre. Il fit voir à l'Officier venu,
 20 l'Amiral Saunders qui dispoit ses Vaisseaux
 20 pour attaquer la Place de l'autre côté. Il s'en
 20 retourna & revint dans la nuit avec un plan
 20 de Capitulation que l'Amiral & le Brigadier
 20 agréerent. Ce dernier le signa le lendemain
 20 18. La subsistance en est que Mr. de Ram-
 20 say, Commandant de la Place, sortiroit de
 20 la Ville à la tête de sa garnison, composée
 20 de troupes de terre & de mer, & de Mate-
 20 lots avec armes, bagages & les honneurs de
 20 la guerre pour être embarqué le plutôt pos-
 20 sible, & transporté dans le premier Port de
 20 France

des Princes &c. Novemb. 1759. 407.

20 France; que les habitans conserveroient leurs
20 possessions, leurs maisons, leurs biens, leurs
20 effets & leurs privilèges saufs, la même chose
20 des Officiers & des habitans absens. La Re-
20 ligion Catholique est conservée; & jusqu'au
20 Traité de paix définitif il ne sera rien changé
20 ni dans le Gouvernement, ni dans les Eta-
20 blissemens, pourvû que les habitans livrent
20 leurs armes. 20

Les Amiraux Hawke & Hardi ramenans le Prince Edoüard en Angleterre, sont rentrés le 13. Octobre à *Plymouth* avec douze Vaisseaux de Ligne qu'ils ont jugé trop foibles pour tenir la mer dans cette saison, où des vents de *Sud-Oüest* très-violens règnent continuellement. Ils ont laissé le reste de leur Escadre sur la côte de *Bretagne*. Mais dès le 18. ils sont retournés à leurs stations avec douze autres Vaisseaux de Ligne & quelques Frégates, pour continuer à observer les mouvemens des François dans le Port de *Brest*. Le Prince Edoüard a pris terre dans la Province de *Devonshire*, & le 19. il est venu à *Londres* pour saluer le Roi.

—

On nous annonce de *Paris* un Ouvrage important d'une utilité générale, qui a pour titre: *Dictionnaire Universel, Dogmatique, Canonique, Historique, Géographique & Cronologique, des Sciences Ecclésiastiques, contenant l'Histoire générale de la Religion, de son établissement, de ses Dogmes, de la Discipline de l'Eglise, de ses Rits, de ses Cérémonies & de ses Sacremens: la Théologie Dogmatique, Morale, Spéculative & pratique, avec la décision des Cas de Conscience: le Droit Canonique, la Jurisprudence, ses Loix,*
la

la Jurisdiction volontaire & contentieuse, & les matieres Bénéficiales : l'Histoire des Patriarches, des Prophètes, des Rois, des Saints & de tous les Hommes illustres de l'Ancien Testament ; de Jesus Christ, de ses Prêtres : de tous les Saints & Saintes du Nouveau Testament ; des Papes, des Conciles, des Pères de l'Eglise & des Ecrivains Ecclesiastiques ; des Patriarchats, des Sièges Métropolitains ou Episcopaux, avec la succession Chronologique de leurs Patriarches, Archevêques & Evêques : des Ordres Militaires & Religieux, des Schismes & des Hérésies : avec des Sermons abrégés de plusieurs célèbres Orateurs Chrétiens, tant sur la Morale que sur les Mystères & les Panégyriques des Saints.

Ouvrage utile non-seulement aux Pasteurs chargés par état des fonctions du sacré Ministère, mais aussi à tous les Prêtres Séculiers ou Réguliers, & généralement à tous les Fidèles de toutes les conditions.

Par le R. Père Richard & autres Religieux Dominicains, du Couvent du Fauxbourg St. Germain & de la rue St. Honoré, à Paris.

Cinq Volumes *in-folio* proposés par Sousscription aux conditions suivantes, savoir :

Le prix de ces cinq Volumes en feuilles est de 96 livres pour les Sousscripteurs, qui les payeront de la manière suivante.

En se faisant inscrire	42 liv.
Le 1. Mars 1760 en recevant les deux premiers Volumes	36 liv.
Le 1. Mai 1761 en recevant les trois derniers Volumes	18 liv.

Total 96 liv.

des Princes &c. Novemb. 1759. 409

On recevra des Souscriptions jusqu'au premier de Février prochain. Ceux qui ne souscriront pas payeront les cinq Volumes en feuilles la somme de 144 livres.

Ceux qui voudront souscrire pourront s'adresser indifféremment, ou au R. P. Richard Dominicain, Fauxbourg St. Germain, ou aux Libraires associés, savoir :

Jacques Rollin, Quai des Augustins, près la rue Git-le-Cœur au Palmier.

Charles - Antoine Jombert, Imprimeur - Libraire du Roi, rue Dauphine à l'Image Nôtre-Dame.

Jean - Baptiste - Claude Bauche, Quai des Augustins à Ste. Geneviève.

A Paris.

L'Abbé de Baulés, Chanoine & député à *Paris* par son Chapitre de Neweillers, près de Saverne en Alsace, pour affaire pendante au Conseil, nous requiert de donner l'Avis suivant.

Que pour éviter tout inconvénient, le Sr. Nestier, Maître Tailleur, demeurant rue des Boucheries, Fauxbourg St. Germain, maison du Potier d'Étain à *Paris*, est chargé de délivrer aux personnes indisposées d'Hernies la machine que Mr. l'Abbé de Baulés a inventée pour leur soulagement, & moyennant le prix modique de 6 livres toute montée & garnie, sous la condition charitable qu'impose l'inventeur aux personnes aisées d'en payer deux, dont elles voudront bien faire consciencieusement la gratification d'une à un pauvre affligé de la même maladie.

L'on observe qu'outre la modicité du prix de 6 liv. par comparaison à celui de 36 ou

48 liv. pour les bandages ordinaires ; cette machine nouvelle n'est pas sujettée comme eux à se casser : elle est pour l'usage de toute la vie. Elle se prête à tous les mouvemens & exercices du corps les plus violens, sans néanmoins en ôter la liberté.

Cette machine se trouve plus commode, plus aisée, moins pénible, moins exposée à être aperçûe, plus faite à être ôtée & soustraite que les bandages ordinaires qui gênent & blessent les reins.

La nécessité étant la mère de l'industrie & de l'invention, Mr. l'Abbé de Baulés attaqué lui-même de cette maladie, cherchant son soulagement, l'a trouvé par l'expérience de cette machine.

Mais comme les intentions les plus définées & les plus religieuses, pourroient être mal interprétées malgré la déférence dûe à l'état Ecclésiastique & à la naissance de Mr. l'Abbé de Baulés, l'on réitère que ce n'est que par sollicitation qu'on l'a engagé, comme bon & charitable citoyen à ne pas priver le Public de la découverte d'une machine aussi utile & aussi avantageuse pour le bien de la société.

Première Loterie Electorale de Treves, établie par Lettres Patentes de Son Alt. Electorale du 12. Avril 1759.

Cette Loterie est composée de cent cinquante mille Billets, dont un tiers gagne des Lots de Fortune, & les deux autres tiers obtiennent des Lots de Consolation, qui dans le cas de perte la réduisent à peu de chose. La mise pour chaque

des Princes &c. Novemb. 1759. 411

chaque Billet est de cent écus : moyennant quoi l'on peut gagner un Lot de Fortune de cinquante, de cent, même de deux cens mille écus &c. ou tout au moins on est assuré d'un Lot de Consolation de quatre-vingts-huit écus évalués & fixés, pour la facilité du Change, sur le même pied que l'écu de France composé de trois livres Tournois, & ainsi que celui-ci a titre & cours actuels connus dans toutes les Places de l'Europe; enforte que les Billets & les Lots seront payés sur cette même valeur. Il n'y aura ni Classes ni Fournitures diverses dans cette Loterie. Il n'y aura qu'un seul paiement pour l'achat des Billets & qu'un seul tirage pour la décision des Lots; lequel tirage se fera le 21. Janvier & jours suivans de la prochaine année 1760, dans le cas même ou la Loterie ne seroit pas entièrement remplie, & cela publiquement dans la Salle de l'Hôtel de Ville à Treves, en présence du Conseil Aulique, ainsi que de Mrs. les Bourguemaitres, Echevins & Conseillers en ladite Ville, & aussi en présence des Députés de Mrs. les Négocians. Le paiement des Lots se fera quinze jours après le tirage terminé au domicile des mêmes Banquiers qui auront délivré les Billets. Il sera retenu sur le paiement des Lots dix pour cent. Les Lots qu'on aura négligé de recevoir avant la fin de l'année 1760, resteront au profit de la Loterie. Tous les Billets seront marqués des Armes de Son Altesse Electorale : ils seront signés par Mr. Mathieu à ce constitué : ils seront visés & paraphés par Mr. Gand, Conseiller Aulique, Commissaire à ce spécialement nommé par Son Altesse; ils seront quitrancés par Mr. Oursel
de

de Maisonville, Commissaire revêtu de pleins-pouvoirs de Son Altesse Electorale pour la direction de la Loterie; & seront distribués, savoir à Treves par Mr. Claudel & Compagnie, Mrs. Pierre Darche & fils, & dans les autres Villes par les personnes à qui la commission en sera remise. Au reste, sur représentations faites touchant le haut prix du Billet & la plus grande commodité du Public, on déclare qu'il sera loisible à quiconque le voudra, de ne déboursier que vingt écus pour un Billet entier, auquel cas le surplus nécessaire pour compléter la mise du Billet sera retenu sur le payement du Lot qui lui écherra.

Cette Lotterie est tellement accuëillie du Public qu'on assure qu'il n'en reste plus que peu de Billets, la plus grande partie ayant été retenuë par avance; ce qui est sans doute occasionné par l'importance des Lots de Fortune & le peu de risque pour les perdans par les Lots de Consolation, qui en réduisent la perte à peu de chose.

Les Sieurs Antoine Pescatore & J. B. Bruck, Négociants à Luxembourg, distribuent des Billets à ceux qui en souhaitent.